

TABLE DES MATIERES

Remarques introductives	1
CHAPITRE I Hausse du coefficient d'impôt communal	3
A. Les Causes.....	3
1. Les infrastructures scolaires.....	3
2. L'évolution des impôts.....	4
3. Les mesures d'économies de l'Etat	4
B. Les Consequences.....	5
1. Les subventions	5
a) Evolution des subventions	6
b) La subvention : quel but ?	7
c) Conclusion.....	8
2. Analyse des prestations non obligatoires.....	10
a) Administration générale	10
b) Finances	10
c) Ecoles.....	10
d) Police locale	11
e) Génie civil, Urbanisme et architecture	11
f) Service culturel.....	11
g) Institutions et assurances sociales.....	12
3. Renoncement à de nouvelles tâches	14
4. Le Groupe de travail GTSol.....	14
C. Conclusion	15
CHAPITRE II Adaptation des taxes relatives au traitement des déchets et à l'épuration des eaux usées.....	16
1. Taxes relatives au traitement des déchets.....	16
2. Taxes relatives à l'épuration des eaux usées	16
CHAPITRE III Analyse des rubriques par nature	17
A. Charges	17
B. Recettes.....	19
CHAPITRE IV Evolution des recettes générales selon la classification administrative	21
A. Evolution des recettes fiscales.....	21
B. Examen de détail des principales recettes fiscales.....	21
1. Personnes physiques	21
a) Impôt sur le revenu.....	21
b) Impôt sur la fortune	22
2. Personnes morales.....	23
a) Impôt sur le bénéfice	23
b) Impôt sur le capital	24
3. Autres impôts et taxes.....	25
a) Impôt spécial des immeubles	25
b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières.....	25
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services.....	25
1. Finances	25
2. Police locale et mobilité.....	25
3. Génie civil et voirie	25
4. Service des curatelles d'adultes	26
D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services.....	26
1. Administration générale.....	26
2. Finances	26
3. Ecoles	27
4. Police locale et mobilité.....	27
5. Génie civil et cadastre	28
6. Informatique.....	28
7. Service culturel.....	29
8. Sports	29
9. Institutions et assurances sociales.....	30
10. Aide sociale	30
CHAPITRE V Politique du personnel.....	30
1. Effectif du personnel et dotation.....	30
a) Postes nouveaux ou à confirmer.....	30
b) Réductions ou suppressions de postes	31
c) Modifications temporaires	31
d) Dotation	31
e) Stabilité de la dotation et mutations	31
2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel	32
a) Indexation	32
b) Contribution de solidarité.....	32
c) Influence de la Caisse de pension	32
d) Evolution des charges du personnel	33
e) Part du personnel dans les charges totales	33

CHAPITRE VI	Situation financière de la Commune	34
CHAPITRE VII	Budget des Services industriels (S.I.).....	34
A.	Généralités	34
B.	Les charges.....	35
C.	Les recettes.....	35
D.	Réserve pour égalisation du prix de l'eau	36
CHAPITRE VIII	Budget des investissements.....	37
A.	Explications détaillées des investissements	38
1.	Catégorie I	38
2.	Catégorie II	38
3.	Catégorie III	52
4.	Investissements des Services industriels (catégorie II)	52
B.	Capacité d'investissement et charges financières	53
1.	Capacité d'investir	53
2.	Financement des investissements	53
3.	Charges financières	53
CHAPITRE IX	Obtention d'une limite de crédit pour financer	
	des ponts de trésorerie communale.....	54
	Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2014.....	54

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 11 novembre 2013)

28 – 2011-2016 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 235'711'976.00
Total des charges	Fr. 235'930'644.00
Excédent des charges	Fr. 218'668.00

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 15'018'312.00
Total des charges	Fr. 14'966'410.00
Excédent des produits	Fr. 51'902.00

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2014 présente un excédent de charges de

Fr. 218'668.--

soit le 0.11% du total des produits de Fr. 207'460'026.-- (imputations internes de Fr. 28'251'950.-- déduites). Ce déficit correspond à la charge supplémentaire liée aux mesures d'économie de l'Etat, alors que celles-ci devaient être neutres pour toutes les communes. Les estimations actuelles démontrent que le total des transferts de charges compensées par de nouvelles recettes est négatif à hauteur de 0,25 million pour la Ville de Fribourg. Le Conseil communal estime que la Commune ne doit pas compenser ce résultat négatif dans le cadre du budget car une nouvelle évaluation sera faite entre les communes et le canton à l'issue des comptes 2014 et suivants, permettant de neutraliser les coûts pour les Communes (voir chapitre I, page 3). Sans ces reports de charges, le budget de la Commune serait équilibré.

Le budget de l'exercice 2014 s'améliore par rapport au budget 2013 réadapté de Fr. 4'503'043.75 Ce dernier présentait un excédent de charges de 2.27% du total des produits.

Cette amélioration s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Les recettes fiscales augmentent de 7.7 millions dont 5,3 millions grâce à l'adaptation du coefficient d'impôt qui passe de 77.3 à 81,6% ;
- Les taxes sur les déchets augmentent de Fr. 800'000.-- permettant ainsi de couvrir le 70% du total de la rubrique déchets ;
- En corollaire, les charges facturées par le Canton augmentent de 3 millions et celles facturées globalement par l'Agglomération et l'ensemble des associations de communes de 1 million.

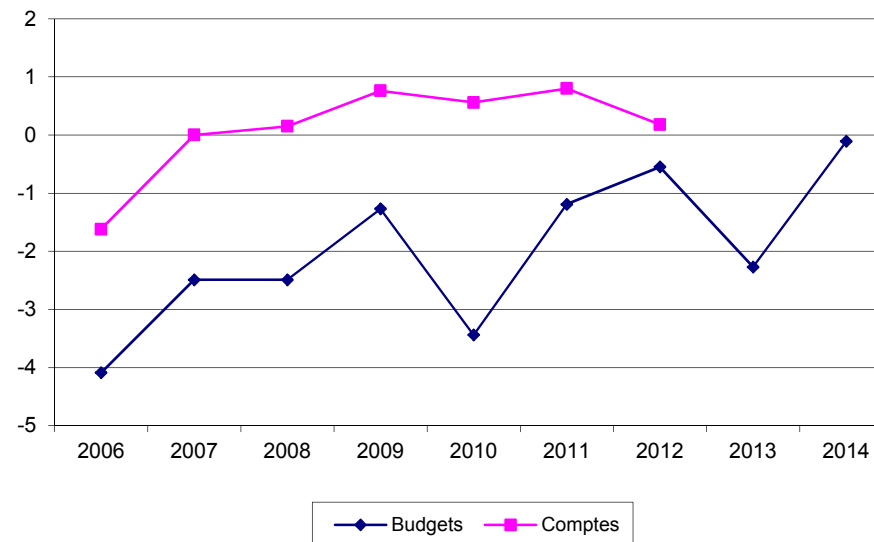
Il faut aussi relever la diminution des recettes de la taxe d'épuration des eaux de la STEP, liées à une diminution de la taxe d'épuration ramenée de Fr. 0,95 à Fr. 0,80 par m³ d'eau consommée. De plus, une contribution de solidarité de 0,3% sur les salaires du personnel a été prélevée. Cette mesure

exceptionnelle permet de diminuer les charges salariales de 0,17 million. La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2006 à 2012 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27	1'453'393.61	0.76
2010	-6'394'454.00	-3.44	1'085'850.25	0.56
2011	-2'277'548.00	-1.19	1'611'452.00	0.8
2012	-1'248'746.00	-0.64	352'474.84	0.18
2013	-4'456'475.00	-2.27		
2014	-218'668.00	-0.11		
moyenne	-3'728'279.00		242'194.27	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le bilan global est à l'équilibre pour les comptes des 7 dernières années.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en % des recettes globales entre les comptes 2006 à 2012 et le budget 2006 à 2014



CHAPITRE I

HAUSSE DU COEFFICIENT D'IMPÔT COMMUNAL

A. LES CAUSES

1. Les infrastructures scolaires

Dans son message n° 27 du 27 août 2013, le Conseil communal demandait une augmentation du coefficient de l'impôt communal pour le financement et la planification des infrastructures scolaires sur la période 2014-2020. Le coefficient retenu de 4,3 points d'impôt était calculé sur la base des investissements et des charges inhérentes à ceux-ci, soit les amortissements et les intérêts.

Dans le budget 2014, les charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine (charges scolaires, accueils extrascolaires), ainsi que les montants déjà engagés pour les études et les constructions de nouveaux bâtiments scolaires ont augmenté les charges par rapport à 2012 de Fr. 3'170'000.--. Le détail est le suivant :

Coûts 2014	2012	2014	Augmen- tations
Salaires enseignants école enfantine facturé par l'Etat	3'118'679.65	3'852'400.00	733'720.35
Matériel d'enseignement école enfantine	75'195.20	198'200.00	123'004.80
Salaires enseignants école primaires	15'459'780.00	15'656'000.00	196'220.00
2 salles supplémentaires à équiper			82'000.00
Accueil extrascolaire (net)	2'163'042.90	2'768'753.00	605'710.10
Amortissement Botzet et Heitera (-réserve)		408'800.00	408'800.00
Intérêts de 2,2 %		415'064.74	415'064.74
Amortissement DOSF (étude)		45'000.00	45'000.00
Intérêts de 2,2 %		435'600.00	435'600.00
Pavillon Vignettaz amortissement		73'200.00	73'200.00
Intérêts de 2,2 % engagé + construction		53'768.00	53'768.00
Augmentation des coûts dus aux nouvelles écoles et 2ème année			3'172'087.99

Le Conseil communal rappelait également qu'un effet de seuil est atteint pour les infrastructures scolaires au moment où celles-ci ne peuvent plus absorber la venue de nouveaux élèves sans de nouveaux espaces, ce qui était le cas jusqu'en 2012. Cela implique inéluctablement de la part de la Commune de construire de nouveaux bâtiments intégrant les besoins actuels et futurs en très peu de temps. La dépense y relative, amortissements et intérêts, est intégrée dans les comptes de fonctionnement de la Commune rapidement dès la nouvelle construction. C'est la situation de Fribourg aujourd'hui. Malheureusement, les ressources financières de la Commune ne connaissent pas d'effet de seuil et ont une progression plutôt linéaire. Cette augmentation d'impôt sert, par conséquent, à couvrir des charges qui font des sauts en très peu d'années, en comparaison de la progression de l'impôt. Depuis deux ans, le Service des finances remarque, de plus, une stagnation de l'impôt.

Depuis l'élaboration du message n° 27 à fin août 2013, de nouvelles informations démontrent qu'une augmentation du coefficient d'impôt est

indispensable pour permettre à la Commune de Fribourg d'équilibrer son budget. Outre les charges précitées liées aux écoles, la Ville de Fribourg doit faire face à d'autres contraintes financières influençant de manière importante son budget 2014 et les futurs budgets (cf. plan financier).

2. L'évolution des impôts

Comme cela sera expliqué ci-dessous (chapitre IV lettre A), l'évaluation des revenus d'impôt pour le budget 2014 se base sur la dernière taxation fiscale connue, soit dans le cas présent, l'année 2011. Cette taxation a diminué les revenus de la Ville, par rapport à 2010, de 4,4 millions, pour les années 2011 et suivantes, suite aux décisions du Grand Conseil répertoriées ci-dessous :

- L'impôt sur le revenu des personnes physiques suite à la réduction du splitting a engendré une diminution de 20 millions pour le Canton, soit 2,1 millions pour la Ville de Fribourg ;
- L'impôt sur la fortune a été diminué et a engendré une diminution de 4 millions pour le Canton, soit 0,45 million pour la Ville ;
- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, suite à la diminution de 10% des barèmes, a engendré une diminution de 10 millions pour le Canton, soit 1,5 million pour la Ville de Fribourg ;
- L'impôt sur le capital des personnes morales, suite à la diminution de 10% des barèmes, a engendré une diminution de 2 millions pour le Canton, soit 0,35 million pour la Ville de Fribourg.

Par hypothèse, si ces diminutions fiscales n'avaient pas été votées, les recettes fiscales inscrites dans le budget 2014 auraient pu être augmentées, par conséquent, de 4,4 millions et une augmentation du coefficient d'impôt ne serait pas à l'ordre du jour.

En outre le Conseil communal remarque que les progressions fiscales pour les années 2012 à 2014 retenues par le Canton sont revues à la baisse par rapport à celles retenues dans le budget 2013, comme le démontre le tableau ci-dessous. Ces progressions sont reprises par le Service des finances de la Commune, soit :

	Année fiscale	Budget 2013	Budget 2014
Revenu	2012	3.00%	2.30%
	2013	3.50%	2.50%
	2014		2.50%
Fortune	2012	1.40%	1.40%
	2013	1.40%	1.40%
	2014		2.80%
Bénéfice	2012	1.95%	2.00%
	2013	4.76%	1.90%
	2014		0.50%
Capital	2012	4.50%	4.50%
	2013	4.50%	0.00%
	2014		4.34%

Ces évaluations démontrent que le budget 2014 des recettes fiscales est en progression relative pour les personnes physiques et en forte diminution pour les personnes morales.

3. Les mesures d'économies de l'Etat

Le 7 mai 2013, le Conseil d'Etat présentait un catalogue de mesures permettant à l'Etat d'économiser par rapport à son plan financier un montant de 114,4 millions de francs en 2014, 143,8 millions en 2015 et 177,6 millions en 2016. Les mesures proposées touchent toutes les entités (contribuables, communes, associations, parents, etc.) ayant des rapports avec l'Etat. Dans son message, le Conseil d'Etat annonçait que l'incidence pour l'ensemble des communes était positive de 3 millions en 2014, 9,9 millions en 2015 et 17,5 millions en 2016.

Dans un premier temps, le Comité de l'Association des communes fribourgeoises a mandaté le chef du Service des finances de la Ville de Fribourg pour analyser toutes les propositions touchant les communes fribourgeoises. Suite à cette analyse, le comité a pris position en formulant d'importantes réserves, mais laissant la porte ouverte à la négociation.

Après avoir reçu la prise de position de l'ACF, le Conseil d'Etat a proposé des changements sur les points suivants :

- Le taux de subvention de la part de l'Etat pour les transports d'agglomération a été ramené de 60% à 57,5% au lieu de 55% proposé dans la première mouture. Cette réduction de taux de subvention touche très directement la Ville de Fribourg.
- Le montant versé par l'Etat pour la péréquation des besoins ne sera pas bloqué à la référence de 2012, mais s'élèvera toujours à 50% du montant de la péréquation des ressources.
- Les incidences financières pour les communes du programme de mesures structurelles et d'économie 2014-2016 de l'Etat feront l'objet d'une nouvelle évaluation au cours de l'année 2017. Des bilans intermédiaires seront établis en 2015 et 2016. L'objectif visé est celui d'un bilan positif pour chaque commune sur la période considérée dans son ensemble.

Il est important de relever que ces mesures d'économies ne diminuent pas les charges du Canton d'une année par rapport à l'année précédente, mais diminuent la progression de celles-ci.

Les premières estimations démontrent que l'ensemble des mesures influençant de manière directe la Ville de Fribourg arrivent à une charge supplémentaire de l'ordre de Fr. 250'000.-- dans le budget 2014. Les mesures les plus pénalisantes pour la Ville sont la réduction des subventions pour le trafic d'agglomération ainsi que la réduction du subventionnement des primes d'assurance maladie. Les charges indirectes liées à toutes les mesures d'économie imposées par le Canton ne sont pas calculables en l'état mais auront vraisemblablement à terme des conséquences négatives pour la Ville de Fribourg, ainsi que pour toutes les communes.

B. LES CONSEQUENCES

Les diminutions fiscales de 2011 impliquant une diminution réelle des revenus liés à l'imposition des personnes morales cumulées à la diminution des progressions fiscales pour les années 2012, 2013 et 2014 et aux nouvelles charges provoquées par la mise en place de la 2ème année d'école enfantine ont eu un effet néfaste pour les finances communales dans leur ensemble. A l'instar de Fribourg, de nombreuses communes du Canton de Fribourg sont obligées de revoir à la hausse leur coefficient d'impôt.

Vouloir compenser tous ces effets financiers par une augmentation importante de la dette entraînerait la Commune dans une spirale négative qui l'obligerait à court terme à augmenter finalement ses impôts (base légale frein à l'endettement).

On constate que l'accroissement des charges est inéluctable. Les mesures d'économies proposées par le canton démontre cette tendance.

En effet, dans leur ensemble, les mesures cantonales retenues les plus importantes ne diminuent pas les prestations actuelles mais visent à contenir la progression de leurs charges dans les années futures. On constate ainsi le transfert d'une part de ces charges aux communes qui n'ont pas d'autre choix que de les assumer.

Une solution qui a été examinée attentivement par le Conseil communal consisterait à diminuer ses charges non liées. Dans ce contexte, la Ville de Fribourg a une marge de manœuvre infime. En 2010, le message sur le budget avait déjà répertorié toutes les subventions versées par la Commune, ainsi que toutes les tâches non liées dépendant de décisions communales.

Le Conseil communal reprend ci-dessous ce travail et l'actualise en fonction des éléments du budget 2014.

1. Les subventions

Dans le cadre de l'analyse des subventions versées par la Commune, le Service des finances a répertorié, avec l'aide de tous les services concernés, les subventions qui sont versées à des tiers. Dans le tableau de la page 9, les subventions pour l'aide sociale représentant un montant de Fr. 14'200'000.--, les subventions pour l'aide et les soins à domicile et le passepartout de la Sarine pour Fr. 2'607'640.--, l'ambulance pour Fr. 649'400.--, le trafic régional pour Fr. 4'828'900.--, la participation communale à la péréquation des ressources pour Fr. 4'725'300.-- n'ont pas été intégrées, étant donné qu'il s'agit d'obligations légales, donc de dépenses liées et non de subventions au sens strict.

Les subventions non liées peuvent être classées sous différentes catégories en fonction de leur destination, à savoir aider :

1. Des personnes privées pour l'achat, la réalisation ou la location d'un objet (HLM, immeubles anciens, abris PCi privés)
2. Des organismes et associations pour soutenir socialement des personnes (aides humanitaires, colonies de vacances, aide et prévoyance sociale, lutte contre les drogues)
3. Des organismes offrant de la culture (théâtres et concerts, sociétés de musique instrumentale et chorale, subventions pour manifestations, autres activités, manifestations régionales prioritaires pour la Ville)
4. Des organismes ou des personnes privées dans leur sport (promotion et manifestations sportives)
5. Des organismes qui permettent aux personnes de se former ou de se cultiver (formation, bibliothèques allemande et interculturelle)
6. A accompagner, soutenir et former une catégorie ciblée de personnes (Manifestations et loisirs, Centres de loisirs).

La diversité des cibles, face aux moyens financiers et humains limités dont dispose la Commune, démontre les choix importants qui ont, par le passé, déjà dû être effectués.

a) Evolution des subventions

Le tableau récapitulatif annexé reprenant de manière synthétique toutes ces subventions permet de donner les informations suivantes sur l'évolution des subventions durant les 24 dernières années :

	1990	2000	2010	2014	1990 indexé 2012
Subventions cumulées	5'504'042	6'176'893	6'632'730	8'188'855	6'859'337
% des dépenses totales	4.25%	3.73%	3.45%	3.95%	3.30%
Petite enfance	368'000	1'791'450	3'620'000	4'420'000	485'024
% des dépenses totales	0.28%	1.08%	1.88%	2.13%	0.25%
Subv. cumulées sans petite enfance	5'136'042	4'385'443	3'012'730	3'768'855	6'374'313
% des dépenses totales	3.97%	2.65%	1.57%	1.82%	3.32%

- En chiffres absolus, les subventions entre 1990 et 2014 ont augmenté de Fr. 2'684'813,--.

Durant ces vingt-quatre ans, certaines subventions ont disparu (abonnements TF et CRTP, bourses d'études, piscine couverte, subsides d'apprentissage), mais il faut relever que seulement quelques nouvelles subventions sont apparues (subventions extraordinaires, manifestations régionales prioritaires pour la Ville, sociétés de tir, remontées mécaniques de la Berra, Midnight sport et culture).

- Durant la même période, les subventions pour la petite enfance ont été multipliées par 12 en passant de Fr. 368'000,-- en 1990 à Fr. 4'420'000,-- en 2014.
- Les subventions cumulées sans la petite enfance ont diminué de Fr. 1'367'187,--. En indexant les montants versés en 1990, la participation de la Commune a diminué en chiffre comparable de Fr. 2'605'458,--. Il convient de rappeler qu'une partie de cette diminution (environ Fr. 800'000,--) est compensée par la participation à l'Agglomération.
- En pourcentage des dépenses totales de la Commune, ces autres subventions sont passées de 3.97% en 1990 à 1,82% en 2014. Elles ont donc connu une diminution en 24 ans de 2.15%.

Cette analyse sur plus de deux décennies démontre que les marges financières du Conseil communal sont de plus en plus restreintes et sont dictées par des obligations légales. L'évolution de la société, la forte augmentation des familles monoparentales, contraignent les collectivités publiques locales à mettre en place des accueils pour les enfants entre 0 et 12 ans, permettant aux parents d'aller travailler. Il faut toutefois relever que les nouveaux revenus générés par ce travail ont permis d'augmenter les apports fiscaux des communes-

Paradoxalement, l'Etat Fribourg bénéficie de ces nouveaux revenus en plein mais la charge permettant aux personnes d'aller travailler incombe seulement aux communes, alors que le revenu est encaissé par l'Etat et les communes.

b) La subvention : quel but ?

La définition de la subvention peut être la suivante :

*Une **subvention** est, en première approche, une aide financière à partir de fonds publics.*

Le bénéficiaire de la subvention peut être quelconque : public ou privé; entreprise, association, ou personne; etc. La subvention peut porter sur un projet, sur un type de bien, sur une situation...

Les subventions sont aujourd'hui une question importante du débat public, même lorsqu'on écarte les questions d'usage immoral voire illégal des subventions (corruption, contrepartie pour un appui politique, détournement de fonds, etc.).

Au sein d'un pays, dans un système démocratique et en principe égalitaire, l'attribution de subventions relève de l'exception qui doit être justifiée. En effet, dans un tel système politique, en principe chacun doit être traité de façon égale et si quelqu'un obtient une subvention, alors toute autre personne dans une situation similaire doit également l'obtenir. Une des principales justifications des subventionnements est que l'action aura un effet positif pour tout le monde (notion d'intérêt général), même ceux qui ne reçoivent pas la subvention. Par exemple, si un service est reconnu à la fois comme nécessaire et non rentable (service public, recherche fondamentale,...), les pouvoirs publics peuvent décider de verser une subvention d'équilibre, pour charge de service public, à tout fournisseur de ce service.

En 24 ans, les subventions se sont reportées de l'assainissement d'immeubles anciens vers principalement la petite enfance, la culture et le tourisme-

D'autres subventions sont des charges occasionnées par des contrats de longue durée ou la participation à des associations intercommunales :

• Subventions HLM (engagement sur 20 ans)	Fr.	381'000,--
• Subventions abris privés	Fr.	310'000,--
• Coriolis-infrastructures	Fr.	1'007'105,--
• Petite enfance qui est une obligation légale, mais laissant une petite marge d'interprétation de la part de la Commune	Fr.	4'420'000,--
• Bains de la Motta déficit d'exploitation et d'investissement	Fr.	170'000,--
• Sociétés de tir	Fr.	1'100,--
• Aides aux pupilles	Fr.	1'500,--

Globalement, en 2014, ces subventions de longue durée sont de Fr. 6'290'705,-- et représentent le 76.8% des subventions versées répertoriées de Fr. 8'188'815.--.

Face à ces subventions, le Conseil communal n'a pas une grande marge de manœuvre, si ce n'est sur les crèches où la loi ne précise pas combien il faut de places et comment il faut subventionner ces institutions. Il serait possible, par exemple, d'augmenter le coût facturé aux parents et permettre ainsi de diminuer les charges de la collectivité publique.

Dans ce cas particulier, la question est de savoir si le cercle des payeurs (parents, communes) et le cercle des bénéficiaires directs (parents) et indirects (employeurs, canton et communes (pour les impôts)) n'est pas biaisé et ne crée pas un trop grand déséquilibre financier pour l'une des parties.

Les autres subventions que l'on peut appeler non-liées, pour un montant de l'ordre de 1,9 million et représentant seulement 23.5% des subventions, sont compressibles ou peuvent être supprimées dans un laps de temps assez court, car elles ne dépendent pas de conventions à long terme ou de lois

cantonales. Cette supposition est faite sans tenir compte des larges problématiques politiques et sociales qu'entraînerait une suppression pure et simple de ces subventions. Celles-ci, versées à différentes institutions, permettent en fait une amélioration de la qualité de vie pour une grande partie de la population de la Ville de Fribourg.

Dans le montant précité des subventions non-liées de 1,9 million, le mandat de prestations avec REPER qui s'occupe de la gestion des trois centres de loisirs de Fribourg représente le 43% des versements. Cette subvention se justifie par les apports suivants :

- REPER s'occupe des centres d'animations socioculturelles qui fournissent des activités pour les jeunes en dehors des temps scolaires, dans leur quartier.
- Cette association permet d'encadrer les jeunes, notamment en soirée et favorise un travail de proximité dans le maintien du lien social.
- Elle permet ainsi d'améliorer l'intégration en prenant en compte des besoins et des problématiques particuliers émanant de groupes ou d'individus.
- Elle permet le maintien et le développement des liens sociaux dans la population des quartiers et contribue indirectement à la sécurité des quartiers.

On constate que cette subvention améliore la qualité de vie des habitants de Fribourg.

c) Conclusion

Les subventions sont aujourd'hui une question importante du débat public. Dans le cadre de la Ville de Fribourg, elles ne représentent que le 3.94% du budget total de l'année 2014 et le 76.8% de ces subventions sont de longue durée, soit Fr. 6'290'705,--.

Le Conseil communal n'a, de ce fait, un pouvoir décisionnel direct que sur un montant de Fr. 1'898'150,-- sur les subventions suivantes soit :

- Subventions d'immeubles anciens Fr. 40'000,--

• Aides humanitaires	Fr.	20'000,--
• Colonies de vacances	Fr.	16'000,--
• Sports école/semaines vertes	Fr.	55'725,--
• Formation culturelle	Fr.	36'725,--
• Frais d'élèves défavorisés	Fr.	7'000,--
• Promenades scolaires	Fr.	18'500,--
• Atelier Jean Tinguely, Paris	Fr.	6'000,--
• Formation	Fr.	6'000,--
• Bibliothèque allemande	Fr.	75'500,--
• Théâtres et concerts	Fr.	29'500,--
• Sociétés de musique	Fr.	139'000,--
• Musées	Fr.	1'000,--
• Subventions extraordinaires	Fr.	122'000,--
• Autres activités	Fr.	10'000,--
• Manifestations régionales	Fr.	30'000,--
• Activités socioculturelles	Fr.	836'200,--
• Promotion sport	Fr.	120'000,--
• Remontées mécaniques la Berra	Fr.	55'000,--
• Aide et prévoyance sociale	Fr.	130'000,--
• Lutte contre les drogues	Fr.	120'000,--
• Participation à Mignight Sport	Fr.	24'000,--

Ces subventions ne représentent que le 0,91% du budget 2014. Pour la Commune, ce montant est très modeste mais pour les institutions touchant ces aides, elles sont souvent indispensables pour leur permettre de continuer à œuvrer dans leur domaine d'activité. Les diminuer ou les couper mettrait certainement beaucoup de sociétés dans de grandes difficultés et pourrait provoquer un report de charges sur la collectivité publique. Les montants distribués permettent souvent de "mettre de l'huile dans les rouages" et de maintenir une bonne cohésion sociale.

Tableau des subventions

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	1990 + indexation 31.5%
Administration générale										
100.365.00 : Subvention partis politiques élections communale						26'000				
120.365.00 : Fonds intercommunal				40'000						
Finances										
256.365.00 : Subventions HLM	219'362	120'583	0	0	385'000	385'000	385'000	392'000	381'000	288'460
257.365.00 : Subventions d'immeubles anciens	500'504	147'881	1'000	500	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000	658'163
259.365.00 : Aides humanitaires	147'600	78'511	0	0	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	194'094
259.366.00 : Abonnements annuel T.F.	117'820	52'420								154'933
259.366.01 : Abonnements CRTP	38'820	88'866								51'048
Ecoles										
301.365.00 : Colonies de vacances	29'440	6'782	19'550	16'597	16'000	16'000	16'000	16'000	16'000	38'714
302.366.00 : Bourses d'études	317'900	228'112	182'212	194'419						418'039
310/311/312/321/.366.00 : Sports école/semaines vertes	42'004	9'550	33'333	40'228	57'900	40'450	40'375	40'800	55'725	55'235
310/311/312/330.366.10 : Formation culturelle	20'811	12'003	20'700	18'230	30'720	31'185	31'110	35'550	36'725	27'366
310/311/312/320.366.20 : Frais d'élèves défavorisés	4'002	5'109	23'559	7'350	9'000	7'000	7'000	7'000	7'000	5'262
320/330.366.00 : Promenades scolaires	9'851		10'670	12'680	16'510	16'105	16'105	17'850	18'500	12'953
Police et Mobilité										
410.365.00 : Subventions abris privés (alimentée par réserve)	18'880	85'470	2'160	19'000	137'700	91'800	21'250		310'000	24'827
430.501.00 : Modération de trafic (subv. de Fr. 200.--/achat vélo électrique) 17 en 2008; 30 en 2009					6'000					
Service culturel										
800.363.00 : Atelier Jean Tinguely, Paris	3'853		4'847		6'500		5'500		6'000	5'066
820.365.00 : Formation (Université Populaire)	11'720	3'500	22'000	22'000	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	15'412
820.365.01 : Bibliothèques allemande et interculturelle	55'000	58'000	60'000	65'000	73'000	75'500	75'500	75'500	75'500	72'325
820.365.02 : Théâtres et concerts	262'500	30'000	17'000	16'500	21'500	21'500	21'500	21'500	29'500	345'188
820.365.03 : Sociétés de musique instrumentale et chorale	198'100	113'200	139'100	146'100	144'100	141'600	141'600	151'600	139'000	260'502
820.365.05 : Musées	20'000	18'200	4'500		1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	26'300
820.365.30 : Subventions extraordinaires et garanties de déficit		81'449	90'900	98'424	112'000	118'500	118'500	120'500	122'000	0
820.365.40 : Subventions pour manifestations à caractère régional	845'373	718'000	800'000	1'182'564	374'920	724'290	785'200	802'800	1'007'105	1'111'665
820.365.90 : Autres activités (sociétés)	33'315	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	43'809
820.365.95 : Manifestations régionales prioritaires pour la Ville			30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	0
821.365.10 : Activités socio-culturelles	412'904	568'960	650'740	669'000	766'200	776'200	794'200	794'200	836'200	542'968
822.365.00 : Subv. à des instit. privées pr manifestations caractère régional (Fribourg-Tourisme)	389'750	410'000	425'000	425'000						512'521
Sports										
916.365.00 : Sociétés de tir		3'735	13'400	1'040	1'100	1'100	1'100	1'100	1'100	0
920.364.00 : Bains de la Motta déficit d'exploitation	41'204	106'164	157'902	109'137	75'000		130'000	100'000	100'000	54'184
920.364.01 : Bains de la Motta participation investissements	233'000	70'000	70'000	70'000	70'000		70'000	70'000	70'000	306'395
921.365.10 : Manifestations et promotion sportive	35'800	8'618	26'861	70'782	80'000	70'000	85'000	90'000	120'000	47'077
Subvention Piscine couverte	339'214	123'670								446'066
921.365.11 : Participation à Midnight sport et culture							24'000	24'000	24'000	0
921.365.20 : Subventions remontées mécaniques de la Berra			22'000	22'000	22'000	22'000	55'000	55'000	55'000	0
IAS										
1040.365.10 : Aide et prévoyance sociale	404'500	174'000	171'000	330'000	125'000	140'000	130'000	130'000	130'000	531'918
1040.365.11 : Lutte contre les dépendances	95'000	130'000	88'000	0	120'000	120'000	120'000	120'000	120'000	124'925
1040.365.20 : Petite enfance	368'000	914'000	1'809'451	2'673'959	3'620'000	3'700'000	4'215'000	4'420'000	4'420'000	483'920
1040.366.10 : Part abts TF (bénéficiaires de rentes complém.)	129'248	181'674	73'620	92'010						169'961
630.365.22 : Chantiers et programme d'occupation des chômeurs		394'144	336'548							0
630.366.00 : Subsides d'apprentissage	155'730	12'910								204'785
Curatelles d'adultes										
1200.366.00 : Aides aux pupilles	2'839	2'894	1'339	1'241	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	3'733
	5'504'042	4'968'403	5'317'391	6'383'760	6'378'650	6'632'730	7'397'440	7'593'900	8'188'855	6'859'337

2. Analyse des prestations non obligatoires

a) Administration générale

Bulletin d'information 1700

1700 est l'organe officiel d'information du Conseil communal selon l'art. 60 al. 3 lit. j de la Loi sur les communes. Il n'est pas souhaitable de diminuer le nombre de parutions annuelles.

Affranchissements

Le Conseil communal, suite à la suppression des bureaux de vote, avait décidé d'offrir l'affranchissement aux personnes votant par correspondance. Le coût de cette prestation est de l'ordre de Fr. 20'000,--. Après examen, cette prestation est maintenue.

Intégration

La Ville de Fribourg compte plus de 13'000 résidents d'origine étrangère, ce qui représente plus d'un tiers de la population totale. Intégrer les personnes migrantes et assurer la cohabitation de toutes les nationalités constitue un défi important. Un recensement effectué par le Club Unesco Fribourg montre que la ville de Fribourg dispose de nombreuses activités et moyens favorisant l'intégration, tels que, par exemple, la réalisation d'une brochure d'accueil et de présentation de la Ville et de ses Services à l'intention des nouveaux arrivants, la réception annuelle des jeunes citoyens majoritaires, les cours d'instruction civique dispensés aux requérants du droit de cité par la Commission des naturalisations, les activités culturelles et sportives extrascolaires, le service de contact école - parents migrants, les accueils extrascolaires et les devoirs surveillés ainsi que l'édition d'un document pour la gestion des déchets en huit langues.

Cependant, le Conseil communal est conscient qu'il faut en faire davantage et a décidé de contribuer à un meilleur accueil des nouveaux habitants de la Ville par une manifestation leur étant dédiée. De plus, en 2012, le Conseil communal a engagé une Déléguée à l'intégration à 50%. Pour permettre de lancer et d'accompagner plusieurs projets, en collaboration avec les divers milieux actifs dans ce domaine, un montant de Fr. 60'000,-- a été inscrit dès le budget 2013.

Participation aux frais de transport du personnel

Alors que la Commune a mis en place un plan de mobilité pour son administration, elle se doit de montrer l'exemple et de promouvoir les transports en commun et la mobilité douce. Cette participation s'inscrit pleinement dans ce contexte.

b) Finances

Pont AVS

Depuis 1993, la Commune a mis en place des ponts AVS permettant au personnel communal de partir en préretraite. La participation communale est calculée sur la totalité de l'avance AVS calculée aux 70% de la préretraite, mais au maximum à la rente AVS simple maximale. Les avantages financiers directs et indirects ne sont pas facilement calculables, mais les études faites démontrent que le système permet, dans la plupart des cas, une neutralisation des coûts. En effet, une personne pouvant bénéficier de ce système touche souvent un salaire plus élevé que celle qui la remplace. Après examen, le Conseil communal a décidé de maintenir cette prestation.

c) Ecoles

Ecoles primaires

Il y a actuellement 6 classes primaires à charge unique de la Ville. Il faut rappeler qu'en application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 mars 1993, le nombre de classes de chaque école ne dépend pas du nombre d'élève par classe, mais du nombre total des élèves fréquentant l'école de son quartier. Le Conseil communal continue dans le budget 2014 à prendre à sa charge exclusive des classes supplémentaires et hors pot commun afin de pouvoir maintenir la qualité de l'enseignement dans l'ensemble de ses écoles et éviter ainsi de pénaliser ses grands centres scolaires.

Gymnastique et sport

A ce jour, 15 activités sportives sont offertes par la Ville à raison d'une séance par semaine. Pour cette année scolaire 2013-2014, 1'351 élèves étaient inscrits sur les 2'630 que compte la Ville. Ces activités sont subventionnées à raison de 35% par le canton auxquelles s'ajoutent les subsides fédéraux en lien avec "Jeunesse et Sport". Cette prestation pour les enfants a plus de 30 ans. Conscient du succès indéniable de ces activités, de son ancrage

historique et du besoin toujours plus grand de la lutte contre l'obésité des jeunes, le Conseil communal maintient ces activités en son état. Il faut rappeler que le Conseil général avait rejeté le 16 décembre 2008 l'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50,-- par élève.

Activités culturelles

Les activités proposées (cours de poterie, de chant, d'initiation à la musique ou à un instrument) se veulent une initiation à certains domaines artistiques. La gratuité permet une ouverture et une accessibilité maximale. Ces activités sont limitées dans le temps et permettent ainsi de toucher un plus grand nombre. Après analyse, le Conseil communal a décidé de maintenir ces activités. Il faut rappeler que le Conseil général avait rejeté le 16 décembre 2008 l'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50,-- par élève.

Service de contact école – parents migrants

Ce service s'occupe en particulier des élèves qui fréquentent les écoles de la Ville et dont les parents sont d'origines culturelles diverses. Le rôle principal du service est d'assurer une bonne communication entre écoles, autorités scolaires et parents migrants selon leur appartenance communautaire. Le Conseil communal, conscient de l'importance croissante de ce service, a décidé son maintien.

Devoirs surveillés

Ce service permet aux enfants d'être accompagnés dans leurs devoirs par des personnes formées. Ces élèves peuvent ainsi bénéficier pleinement de ce temps de travail et ainsi mieux asseoir leurs connaissances. Le Conseil communal, conscient du besoin des enfants, a décidé de maintenir ce service.

Bus scolaire

Le bus scolaire est mis en place pour les enfants habitant le quartier de Bourguillon ainsi que les quartiers de l'auge et de la Neuveville suite à la fusion des deux écoles de quartier. Le Conseil communal a décidé de maintenir ces transports scolaires pour des problèmes de sécurité et de développement durable (déplacements privés).

d) Police locale

Fête nationale

La fête nationale et son traditionnel feu d'artifice est un moment important où les habitants de la Ville peuvent se retrouver pour fêter ensemble leur pays. Dans cet esprit, le Conseil communal maintient le feu d'artifice.

Contrôle des champignons

Ce contrôle est un service à la population qui se fait en collaboration avec la commune de Marly. Il permet ainsi d'éviter des intoxications alimentaires. Vu son coût relativement peu élevé, le Conseil communal a décidé de maintenir ce service.

e) Génie civil, Urbanisme et architecture

Ces secteurs ont été analysés dans le cadre de l'analyse des prestations et de la dotation en personnel.

Il faut relever que le Conseil communal a octroyé un mandat pour l'analyse des espaces publics. Cette démarche complémentaire a porté sur la matière proprement dite et s'est intéressée de façon plus fine à la planification, au traitement et à l'exploitation des espaces verts publics. Au terme de cette démarche critique, le Service des bâtiments dispose d'une analyse globale qui porte sur la conception des espaces verts publics de la Ville et sur l'exploitation qui en résulte, cela dans le but d'identifier une façon de faire afin de réduire de façon significative les coûts de fonctionnement, tout en maintenant un niveau de qualité. Un renouvellement de la planification et de la conception de ces espaces doit par conséquent être envisagé. Ce travail s'inscrit dans la continuité des recherches d'efficacité et d'efficience sur le long terme.

f) Service culturel

Bibliothèque de la Ville (BV)

L'importance de la promotion de la lecture en tant qu'instrument contre l'analphabétisme par le biais d'une bibliothèque de lecture publique, parallèlement à l'éducation scolaire est incontestée. L'introduction d'un "Abo"

bilingue a permis une plus grande synergie entre les bibliothèques allemande et francophone.

A l'opposé de la BV qui est une bibliothèque de type lecture publique, la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) est une bibliothèque de type cantonale et universitaire, au service de la communauté universitaire et de la population du Canton de Fribourg. Elle a pour but d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles de la documentation nécessaire à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique (l'aspect universitaire représente environ 80% de ses activités) ainsi que des documents appartenant au patrimoine culturel fribourgeois tels que manuscrits, imprimés, documents audiovisuels et fonds privés. De plus, la BCU assure l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public (dépôt légal) et tient à jour la bibliographie fribourgeoise.

Les missions et l'offre documentaire proposées par ces deux institutions sont différentes et par conséquent complémentaires. Les lecteurs de la BV qui ne trouvent pas de documentation pointue sur un thème scientifique sont orientés vers la BCU. Le public universitaire de la BCU utilise les services de la BV pour trouver de la vulgarisation scientifique de qualité ainsi que de la lecture de loisirs. A noter que la BCU ne propose aucune offre pour le lectorat avant le degré secondaire II et une offre restreinte pour le «grand public». A signaler aussi que les collections présentées à la BCU sont principalement conservées en magasins alors que la BV propose un fonds en libre-accès.

Au cours des dernières années, la BCU a développé son secteur multimédia en proposant un choix de CD et DVD. Pour cette raison, la BV a renoncé à se muer en médiathèque et à acquérir des documents d'autres supports que le papier, afin de ne pas faire doublon avec l'offre du Médiacentre fribourgeois. Les lecteurs de la BV désirant emprunter des supports multimédia sont orientés vers la BCU.

Pour répondre aux besoins des élèves du degré I ainsi qu'à la population de la Ville de Fribourg, le Conseil communal a décidé le maintien de la bibliothèque francophone ainsi que de la subvention à la bibliothèque allemande.

g) Institutions et assurances sociales

Chantier écologique (CEVF), Travail auxiliaire et de remplacement (contrats droit privé TR)

Depuis la communalisation intervenue en 2010, le CEVF s'occupe d'assigner à un emploi les personnes relevant du suivi des bénéficiaires de l'aide sociale suivies par le Service de l'aide sociale de la Ville, sous la forme de mesure d'insertion sociale (MIS) au sens de la loi cantonale sur l'aide sociale (LASoc). Reconnu comme organisateur de MIS par le canton (MIS n° 602), le CEVF accueille parfois aussi des personnes assignées par d'autres services sociaux régionaux, lesquels assument leur participation aux frais d'encadrement.

Les MIS sont des prestations de formation ou de mise en activité des bénéficiaires, qui ont pour but de promouvoir leur autonomie et leur insertion sociale, en proposant une mesure adaptée aux personnes qui ne parviennent pas à accéder directement au marché du travail. Pour le bénéficiaire, le suivi de la MIS auprès du CEVF constitue une étape du retour sur le marché de l'emploi, grâce notamment aux objectifs suivants : respect des horaires de travail, développement des relations avec les collègues et supérieurs, exercice effectif d'une activité qui fait sens, mise à disposition de force de travail pour la collectivité qui verse l'aide sociale (contreprestation), acquisition de nouvelles compétences.

Les activités du CEVF consistent en des travaux d'utilité publique, qui profitent directement aux services et à la population. Le CEVF travaille en partenariat avec différents secteurs de la Ville de Fribourg et associations, notamment l'Edilité, les Ecoles, la Bourgeoisie, les activités de M. Hubert Audriaz, la préparation du feu du 1er août ou encore le projet « Bois de mon Cœur ».

Par rapport à l'aide sociale, la possibilité d'assigner, rapidement et de façon adaptée à chaque situation individuelle, les bénéficiaires de l'aide sociale aux activités du CEVF, permet de tester l'employabilité et la motivation des bénéficiaires de l'aide sociale, en mettant ces personnes en situation réelle d'emploi. Cela constitue aussi un test de disponibilité, en particulier en cas de doute sur l'exercice d'une activité non déclarée au SASV (par exemple travail au noir).

Pour ces raisons, la communalisation du secteur a été approuvée lors du budget 2010. Le Service de l'aide sociale a repris ainsi le contrôle complet de la mesure. Le CEVF est intégralement financé par la Ville, mais son travail bénéficie exclusivement à la population-cible résidant en Ville, sous réserve de participants extérieurs finançant alors les frais d'encadrement. Précisons que le CEVF accueille également, en très petit nombre, des personnes bénéficiant de TR (voir ci-après). Le Conseil communal, conscient de ces effets positifs sur l'aide sociale, maintient ce secteur.

Travail auxiliaire et de remplacement (TR)

Le SIAS dispose d'un budget permettant d'engager du personnel auxiliaire et de remplacement (TR), sous la forme de contrats de travail à durée déterminée. Ce personnel apporte ainsi un soutien dans les secteurs concernés, notamment auprès du CEVF, des AES, du Service des sports (patinoire), ainsi que « CABAMOBIL », service de livraison à domicile. Ces engagements sont nécessaires au bon fonctionnement des services concernés, notamment en raison de fluctuation de travail pour des raisons saisonnières ou d'activités irrégulières durant l'année.

Ces engagements permettent aussi aux bénéficiaires d'éviter ou limiter le recours à l'aide sociale et de les maintenir sur le marché du travail (prévention). A l'exception des contrats effectués au CEVF, les contrats en TR peuvent aussi compter comme périodes de cotisation pour l'assurance-chômage comme n'importe quel travail, ce qui permet de compléter des périodes de cotisations manquantes et donc de recouvrer un droit aux indemnités de l'assurance-chômage. Cela évite à la personne de se retrouver à l'aide sociale. Nous précisons qu'une telle possibilité est utilisée avec retenue et discernement, en fonction de chaque situation individuelle. Enfin, les TR permettant aussi de tester la motivation et la disponibilité des bénéficiaires potentiels de l'aide sociale, Si un bénéficiaire refuse d'accepter une offre concrète d'emploi, sous forme de TR, l'accès à l'aide sociale peut également lui être refusé, en application du principe de subsidiarité.

Office communal du travail (OCOT)

L'OCOT continue d'assurer l'inscription des demandeurs d'emploi. Mais il ne s'agit pas là que d'une tâche purement administrative. En effet, l'OCOT effectue aussi un suivi concernant l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en étroite collaboration avec le SASV. Pour les demandeurs

d'emploi sans droit aux prestations de l'assurance-chômage (fin de droit), la collaboration entre la personne et l'ORP restent souvent limitée à une collaboration de pure forme (présentation périodique de recherches d'emploi). Ces demandeurs d'emploi sont pour la plupart déjà passés par une longue période d'assurance-chômage ou recherchent un emploi après une période d'inactivité professionnelle (suite à un divorce, à une demande AI refusée etc.). Il s'agit donc de personnes qui sont plus difficilement plaçables sur le marché de l'emploi (formation lacunaire, langue de l'emploi mal maîtrisée, curriculum vitae présentant des lacunes, aptitude au placement limitée à des activités légères, manque de motivation etc.). Pour l'ORP, le suivi de ces personnes représente – ou devrait représenter - une charge de travail importante, pour des succès relatifs. De plus, ces demandeurs ne touchant plus d'indemnités de l'assurance-chômage, l'ORP a un intérêt moins évident à les pousser vers la reprise d'une activité. Ainsi, le demandeur d'emploi et l'ORP ont tous deux de bonnes raisons de limiter au strict minimum leur collaboration, voire à y mettre un terme avec la désinscription de l'assurance.

Or, une telle désinscription lèse les intérêts des communes. En effet, le demandeur d'emploi dépend fréquemment à ce stade de l'aide sociale, laquelle grève en premier lieu les finances communales. L'aide sociale ne peut être octroyée qu'à titre subsidiaire, c'est-à-dire si la personne ne peut subvenir à ses besoins par ses propres moyens : les chances de trouver un emploi et, partant, d'éviter d'émerger à l'aide sociale diminuent en l'absence des prestations de l'ORP (conseils, suivi des recherches d'emploi, accès aux places vacantes annoncées par les employeurs etc.). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'octroi de l'aide sociale est en principe conditionné à la recherche d'emploi, donc au suivi par l'ORP.

Le suivi des demandeurs d'emploi par l'OCOT permet ainsi d'assurer un meilleur contrôle sur les efforts fournis par les demandeurs d'emploi. L'OCOT assure également la gestion administrative du CEVF, ainsi que la gestion des TR y compris en fonctionnant comme une sorte d'agence de placement pour les différents services ou institution en recherche de personnel. Les tâches remplies par l'OCOT permettant ainsi d'éviter des charges supplémentaires pour l'aide sociale (prestations d'assistance et charges d'exploitation du SASV).

Le SASV est trop fréquemment confronté à des désinscriptions de l'ORP, alors même que le suivi par l'ORP est exigé par la Commission sociale, ce dont l'ORP est informé. Ce but ne peut pas être atteint sans la collaboration

de l'OCOT. Enfin, la proximité de l'OCOT et du SASV facilite l'accès aux informations concernant l'assurance-chômage, s'agissant des bénéficiaires de l'aide sociale.

En résumé, l'OCOT permet d'assurer :

- suivi des demandeurs d'emploi au bénéfice d'une mesure communale (MIS) ou d'un TR ;
- contrôle systématique des inscriptions et réinscriptions auprès de l'ORP ;
- rôle d'agence de placement pour les TR dans divers services communaux et autres institutions (Cabamobil par ex.) ;
- gestion des TR et gestion administrative du CEVF ;
- accès facilité aux informations de l'assurance-chômage.

Les outils que sont l'aide sociale, le CEVF, les TR et l'OCOT forment un tout cohérent, chaque élément jouant un rôle important pour éviter ou limiter le recours à l'aide sociale. Le Conseil communal entend maintenir ce dispositif.

3. Renoncement à de nouvelles tâches

Lors de l'examen du budget en première lecture, le Conseil communal a renoncé à plusieurs demandes des Services qui, bien que justifiées, ne lui ont pas paru, après examen, de première urgence. Aussi, au niveau du personnel, un montant de Fr. 50'000,- a été supprimé qui était destiné à améliorer la cohésion des équipes de travail par un mandat externe (cf. aussi le chapitre V "Politique du personnel", p. 30).

En plus du personnel, on peut citer comme autre exemple l'effort fourni par tous les Services dans les postes 312, 313 et 315 des comptes par natures qui sont en dessous du budget 2013, malgré des besoins nouveaux conséquents.

Dans la rubrique "Routes – Entretien des chaussées et trottoirs", le montant proposé pour 2014 par le Service a été diminué de 45%.

Au niveau informatique, une dizaine de logiciels spécifiques ont été supprimés, tels qu'Epsipol Release (Fr. 34'000,-) et Epsiscan (Fr. 20'000,-).

L'achat d'un sol synthétique pour la pratique du In-line dans la patinoire II (Fr. 55'000,-) a été supprimé.

4. Le Groupe de travail GTSol

En complément aux analyses effectuées, lors de la dernière législature et réactualisées dans le cadre du présent message, le Conseil communal a mis sur pied un groupe de travail depuis le début de l'année 2013 dont les tâches sont les suivantes :

- analyse des processus administratifs des services ;
- appréciation du contrôle interne dans les services ;
- intégration de l'informatique dans chaque réflexion ;
- inventaire des valeurs ajoutées dans le travail fourni ;
- priorisation des tâches ;
- recherche d'efficacité et d'efficience dans toutes les actions des services.

Ce travail de fond concerne tous les services, mais n'a pas forcément des incidences rapides sur les budgets, et s'inscrit dans la continuité de la rationalisation des ressources allouées à l'administration. Dans cette optique, le Conseil communal relève que malgré la mise en place en 2013 de la 2ème année d'école enfantine impliquant l'arrivée de 360 nouveaux élèves et l'ouverture de 17 classes, le personnel communal de l'administration des écoles, des psychologues scolaires, des maîtres de sports, est resté stable et a absorbé le surcroît de travail. Il faut relever, par exemple, que les surfaces de nettoyage pour les concierges ont augmenté de 1962 m² à la Heitera et de 1247 m² pour le Botzet, cela n'a engendré que la création d'un poste d'aide concierge en 2013. Cette augmentation de travail a pu être absorbée grâce à une optimisation des processus de nettoyage.

Par contre, pour l'augmentation des places dans les accueils extrascolaires, qui sont liées à des normes émises par le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse, la Commune a été contrainte d'augmenter son personnel.

Cet exemple parlant démontre la volonté toujours affichée du Conseil communal de trouver des solutions pour contenir au plus juste l'effectif du personnel face à l'augmentation toujours plus grande des prestations attendues de la part de la population ou imposées par les normes cantonales.

La Commission financière a été informée des travaux déjà effectués. Le groupe de travail constitué par le Conseil communal doit maintenant, dans une deuxième phase, analyser les premières mesures réalisées et travailler avec chaque service pour leur suivi et la mise en place de nouveaux processus permettant à terme de répondre à l'objectif visé.

C. CONCLUSION

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le Conseil communal demande d'augmenter le coefficient d'impôt de 4,3 points pour les personnes physiques et morales. Les besoins en infrastructures scolaires, dont la DOSF est la deuxième phase après celle de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, ont été acceptés et compris par le Conseil général. Les coûts de ces nouvelles infrastructures scolaires influencent déjà le budget 2014 d'un montant de Fr. 3'170'000.-- et les frais financiers des futures constructions et transformations péjoreront encore plus la situation financière (voir le plan financier 2014-2018).

Alors que l'ensemble des communes devaient intégrer ces nouvelles charges, dans le même temps, le Grand Conseil diminuait les impôts 2011 ce qui correspondait à une réduction de rentrée fiscale de 4,4 millions pour la Ville de Fribourg. L'impact effectif de ces diminutions n'a pu être affirmé que depuis la fin septembre 2013, au moment où le 98% des contribuables avait été taxés pour cette année fiscale (2011) par le Canton.

La conjonction de ces deux éléments (augmentation de charges de 3,2 millions et diminution de recettes de 4,4 millions) auxquels s'ajoutent les effets des mesures d'économie de l'Etat a fait plonger les finances communales dans un déficit en 2013 et en 2014. Celui-ci pourrait devenir chronique et dangereux à moyen terme.

Ramener le budget de la Ville de Fribourg à l'équilibre est une absolue nécessité pour permettre de faire face les années prochaines aux charges futures liées aux nouveaux investissements indispensables pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Vouloir compenser ces nouvelles charges

par une diminution des subventions ou des prestations non obligatoires n'est pas réaliste et créerait des effets néfastes pour certaines tranches de la population ainsi que pour les sociétés sportives, culturelles ou sociales de la Ville.

Le personnel de la Ville de Fribourg participe de manière importante à la diminution des charges en 2014, par une contribution de solidarité de 0,3% qui permet d'économiser Fr. 170'000.-- pour la Commune. De plus, les nouveaux statuts de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg, impliquent une augmentation de 1% de la cotisation des employés ainsi que le report d'une année de l'âge de référence de la retraite. La charge de travail des employés augmente aussi de manière importante depuis plusieurs années, mais comme expliqué dans le chapitre de la politique du personnel, les nouveaux postes ne sont créés que de manière restrictive. De plus, en 2011, le personnel communal n'a pas eu l'augmentation de 2% octroyée au personnel de l'Etat. Par contre, la Ville de Fribourg a dû prendre en charge cette augmentation dans toutes ses participations à des associations de communes et aux frais facturés par l'Etat.

Le plan financier 2014-2018 réactualisé en même temps que le budget 2014 démontre qu'il est indispensable de ramener le budget à l'équilibre pour ne pas faire peser sur la Commune le spectre d'une spirale financière négative qui diminuerait irrémédiablement sa marge d'autofinancement. Cela aurait comme corolaire l'augmentation conséquente des charges d'intérêts passifs, car il faudrait alors avoir recours à des emprunts externes plus importants et plus chers pour financer les nouveaux investissements indispensables.

CHAPITRE II

ADAPTATION DES TAXES RELATIVES AU TRAITEMENT DES DÉCHETS ET À L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

1. Taxes relatives au traitement des déchets

Pour rappel, le principe de causalité ou du pollueur-payeur est de rigueur. A ce titre, une jurisprudence du Tribunal fédéral de 2011 indique que le 100% du coût du traitement des déchets urbains doit être couvert par la perception de taxes. Le même arrêté ajoute que pour les communes ne disposant pas d'une comptabilité analytique, non imposée par le droit fédéral, les coûts du traitement de tous les déchets (urbains, voiries et autres) doit être assuré au minimum à 70% par les taxes, le solde étant couvert par l'impôt.

Le règlement communal, à son article 17, prévoit que les taxes doivent couvrir 70% des dépenses occasionnées par le traitement des déchets.

A propos des taxes, on en trouve deux distinctes. La taxe proportionnelle, appelée communément taxe au sac, est obligatoire et peut couvrir de 40 à 100% du coût des traitements. La taxe de base, elle, peut couvrir entre 0 et 60% du coût du traitement.

L'introduction d'une comptabilité analytique présentant de nombreuses contraintes, la Ville se trouve donc actuellement dans le cas où 70% du traitement de l'ensemble des déchets doit être assuré par la perception de taxes. Afin d'assurer la conformité de la situation actuelle avec la jurisprudence fédérale citée ci-dessus, un important travail de remaniement des rubriques budgétaires "Routes communales et voirie" et "Déchets" a été entrepris. Il en est ressorti qu'une augmentation des taxes était nécessaire pour assurer la conformité.

En conséquence, un montant correspondant à environ 70% des charges a été inscrit au budget 2014 et il implique une augmentation des taxes afin de couvrir une différence d'environ Fr. 800'000,--, comparativement avec la situation des années 2013 et précédentes.

Le prix du sac de 35 litres passe de Fr. 1.46 à Fr. 1.90 (TTC) pour une augmentation de 35% et la taxe de base passe de Fr. 80.- à Fr. 90.- (HT) pour une augmentation de 12,5%.

Cette décision permet de plutôt axer l'augmentation sur la taxe proportionnelle et ainsi limiter le tourisme des déchets. De plus, la taxe de base ne dépasse pas le seuil des Fr. 100.- en considérant la TVA.

Du point de vue réglementaire, les augmentations des taxes décidées n'induisent aucune modification du règlement sur la gestion des déchets, dans la mesure où les taxes maximales sont de Fr. 2.50 pour un sac de 35 litres et de Fr. 150,-- pour la taxe de base.

Enfin, les modifications proposées ne devraient pas faire l'objet de nouvelles adaptations en cas de révision du règlement concernant la gestion des déchets. En effet, la gestion des plastiques ainsi que la question d'un abonnement payant pour les déchets verts devraient assurer la maîtrise de la couverture des 70%.

2. Taxes relatives à l'épuration des eaux usées

Comme annoncé, la loi cantonale prévoit l'adaptation des règlements communaux concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées au 1er janvier 2014. Force est de constater que ce délai ne pourra pas être respecté. En effet, plusieurs éléments techniques ne permettent pas encore d'aboutir à la finalisation du nouveau règlement. Qui plus est, pour entrer en force, le règlement doit impérativement être approuvé par la DAEC. Or, le délai d'adoption est de trois mois. Fort de ces constatations, une entrée rétroactive du nouveau règlement ne peut être envisagée sous l'angle de la jurisprudence.

Néanmoins, hormis la question du nouveau règlement, il ressort de l'analyse de la situation actuelle que les recettes de la taxe ordinaire prévue à l'art. 18 du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux conduisent depuis quelques années à un bénéfice. Réglementairement, ce bénéfice ne peut être attribué qu'à l'exploitation et à l'entretien à la couverture des frais d'entretien et d'exploitation des canalisations et de la station d'épuration ainsi qu'à l'amortissement des investissements relatifs aux canalisations, à l'exclusion des investissements relatifs à la station d'épuration. En

conséquence, le résultat à la fin 2012 montre une réserve de l'ordre de 2,2 millions de francs qui sera encore accentuée après l'exercice 2013.

Pour rappel, la taxe ordinaire d'utilisation au m³ est fixée à Fr. 0.95 (HT). La taxe supplémentaire (art. 20) est une taxe temporaire destinée à couvrir les coûts d'investissement entrepris lors de l'assainissement de la STEP. Elle a été introduite le 1er janvier 1991 et fixée à Fr. 0.65 (HT) pour une durée estimée à 25 ans selon le message de l'époque.

Comme un montant d'un peu plus de 10 millions de francs reste à amortir pour la STEP, la taxe supplémentaire n'est pas modifiée pour l'année 2014 et disparaîtra avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement qui introduit une taxe de base.

Par contre, la taxe ordinaire montre une perception trop importante, aussi bien en 2014 que pour le nouveau règlement. En conséquence, une adaptation peut être envisagée. Cette dernière a été prise en considération dans le budget 2014. Afin d'équilibrer les charges d'entretien et d'exploitation, la taxe ordinaire passerait de Fr. 0.95 (HT) à 0.80 (HT) le m³. Cette réduction de taxe diminue les recettes de la rubrique 532.434.00 de Fr. 494'000.--.

CHAPITRE III

ANALYSE DES RUBRIQUES PAR NATURE

Pour une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

Il faut relever que dans le cadre des imputations internes touchant de manière similaire les charges et les produits, une nouvelle rubrique a été intégrée. Dans le but de faire supporter les coûts d'amortissements et d'intérêts liés à la recapitalisation de la caisse de pension, le montant total de l'annuité de 2,5 millions a été réparti sur tous les centres de coûts. Cette répartition n'a pas d'influence sur le résultat, mais permet de faire supporter ces charges aux services qui les engendrent.

A. Charges

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2014, à Fr. 235'930'644.-- contre Fr. 224'884'358.75.-- au budget 2013 réactualisé. Les charges ont progressé de 4.9%.

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart en %
30	Charges de personnel	55'616'120	56'437'980	-1.46
31	Biens, services et marchandises	28'948'225	28'466'939	1.69
32	Intérêts passifs	5'786'172	3'964'600	45.95
33	Amortissements	13'717'535	12'734'821	7.72
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	66'227'600	62'200'170	6.47
36	Subventions accordées	35'200'095	35'009'680	0.54
38	Attributions aux réserves	2'182'947	2'351'834	-7.18

Les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" diminuent de 1,46%. Cette diminution est due à la réduction de la participation des employeurs à la caisse de pension. Le taux de cotisation passe de 16,55% jusqu'en 2013 à 12% en 2014. Cette évolution est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de pension voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts et d'amortissements liées au prêt de la Caisse de pension augmentent de Fr. 2'505'885.-- soit Fr. 515'312.-- d'amortissement et Fr. 1'990'573.-- d'intérêts. Globalement, le coût de cette réforme structurelle en 2014 peut être évaluée à 1,0 million pour la Ville de Fribourg (augmentation de 2,5 millions de charges, mais diminution de la contribution à la Caisse de pension de 1,5 million (différence entre une cotisation de 16,55% à 12%)). Ce budget n'intègre aucune adaptation des salaires au renchérissement.

De plus, une contribution de solidarité de 0,3% est appliquée sur l'ensemble de tout le personnel de la Ville. Cette mesure contribue à diminuer ces charges de Fr. 170'000.--.

Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre IV, page 30.

Les charges de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" augmentent de 1.69% et dépassent de 0.29% l'objectif de 1,4% fixé par le Conseil communal. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation de 0,4 million pour les travaux préliminaires à l'assainissement de la Pila. Il faut relever qu'une nouvelle rubrique a été créée pour séparer les frais d'assainissements de sites pollués et les frais de remise en état de Châtillon ;
- Une augmentation de 0.2 million pour le traitement des ordures par des tiers ;
- Une augmentation de 0,1 million pour le matériel d'enseignement lié à l'augmentation des effectifs ;
- Ces augmentations de charges sont, en partie, compensées par une diminution de 0.2 millions des prestations de tiers .

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" augmentent de 1,8 million. Cette augmentation est due aux intérêts de 4,25% liés au prêt de la Caisse de pension de 46,8 millions à la Ville de Fribourg. Le montant pour 2014 est de 1,99 million. Les autres intérêts diminuent de 0,2 million liés aux renouvellements en 2013 de prêts à des taux inférieurs. Les charges de la rubrique 33 "Amortissements" augmentent de 1,0 million, dont 0,5 million liés à l'amortissement du prêt de la caisse de pension. Si l'on enlève les amortissements de la STEP de 4,1 millions, ainsi que ceux de Châtillon de 1,5 million et de la Caisse de pension de 0,5 million. Le total des autres amortissements s'élève à 7,6 millions

Les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" augmentent de 6.47% soit de plus de 4 millions. Cette croissance est due pour :

- 1,8 million pour les primes LAMAL pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Cette nouvelle charge fait partie des transferts de charges liées du plan d'économie de l'Etat ;
- 0,8 million pour les prestations d'accompagnement dans les EMS ;
- 0.6 millions pour les charges facturées par l'agglomération, Cette institution refacture aux communes les transferts de charges liées à l'augmentation de la participation des communes aux frais de transports urbains voulu dans le cadre des mesures d'économie de l'Etat ;
- 0.4 million aux charges facturées par l'Etat pour les nouveaux enseignants des classes enfantines ;
- 0,15 million pour les frais des élèves fréquentant le CO de Pérolles ;
- 0,2 million pour l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées.

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre un accroissement de charge de 0.54%. Cette augmentation est due :

- 0,2 million à la participation au trafic régional ;
- 0,3 million pour les subventions aux abris privés. Ce montant est compensé par une reprise à la réserve ;
- 0,2 million pour les subventions pour les manifestations à caractère régional.

Il faut relever que les charges liées à la participation à la péréquation des besoins ont diminué de 0,4 million.

La rubrique 38 "Attributions aux réserves" est constituée de la réserve de 1,32 million pour la 2^{ème} année d'école enfantine, suite au versement prévu de la subvention de l'Etat d'un montant de 10 millions par année à répartir entre les communes pendant 6 ans, soit de 2009 à 2014. Le détail de la rubrique est le suivant :

Attributions aux réserves

259.382.00	Attribution réserve pour 2ème année d'école enfantine	Fr.	1'325'000.00
410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	0.00
521.380.00	Places de parc et places de jeux	Fr.	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	608'200.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	Fr.	96'247.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		Fr.	2'182'947.00

B. Recettes

Il est prévu une augmentation des recettes générales de Fr. 220'381'315,-- au budget 2013 à Fr. 235'711'976,-- au budget 2014. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart en %
40	Impôts et taxes	135'825'000	128'118'000	6.02
41	Patentes, Concessions	306'000	325'000	-5.85
42	Revenus des biens	7'848'810	8'026'390	-2.21
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	39'572'300	38'181'680	3.64
44	Parts à des recettes sans affectation	1'760'000	2'250'000	-21.78
45	Remboursements de collectivités publiques	16'025'216	14'216'360	12.72
46	Subventions acquises	2'868'700	2'991'550	-4.11
48	Prélèvement sur les réserves	3'254'000	2'554'000	27.41

Le budget 2014 de la rubrique "impôts et taxes" augmente de 7,7 millions dont 5,3 millions sont liés à l'adaptation du coefficient d'impôt de 77.3 centimes à 81,6 centimes dès 2014. Malgré cette adaptation, il faut relever que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales diminue de 1,0 million dans le budget 2014. Dans le cadre des mesures d'économie de l'Etat, la réactualisation des valeurs locatives améliore la contribution immobilière de 0,35 million et l'impôt sur les revenus de 0.75 million.

La diminution de la rubrique 41 "Patentes et concessions" est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des lieux d'affichage.

La rubrique 42 "Revenus des biens" diminue 2,21% soit de 0,2 million liés à différentes fluctuations à l'intérieur de cette rubrique, soit pour les principales :

- Fr. 45'000,-- pour les intérêts de placement,
- Fr. 50'000,-- pour les pénalités et intérêts de retard,
- Fr. 43'000,-- pour les loyers des locaux et kiosques.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" augmente de 3.64% pour les raisons suivantes :

- Augmentation des recettes de 0.8 million pour la taxe déchets, liée aux nouveaux tarifs pour 2014 ;
- Augmentation des recettes de 0,2 million pour la taxe d'exemption pour les pompiers ;
- Augmentation des recettes de 0,25 million pour la participation des parents dans les accueils extrascolaires. Cette augmentation est liée à l'élargissement de l'offre d'accueil en 2014 ;
- Augmentation des recettes de 0,1 million pour la vente de matériel récupéré ;
- Augmentation des recettes de 0,1 million pour la vente de Biogaz ;
- Augmentation des recettes de 0,2 million pour la cession sur les prestations diverses sur les avances LASoc ;
- Augmentation des recettes de 0,1 million sur les honoraires de gestion dans le secteur des curatelles d'adultes.

Par contre cette rubrique diminue de 0,5 million suite à la réduction de la taxe d'épuration des eaux de 95 centimes le m³ à 80 centimes le m³. La rubrique 44 « parts à des recettes sans affectation » diminue de 0,5 million à cause de la réduction de la participation des communes à l'impôt sur les véhicules de 30% en 2013 à 20% dès 2014. Cette déduction fait partie des mesures d'économie de l'Etat.

La rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques" augmente de 1.8 million, en raison principalement de la participation de l'Etat et des communes du district à l'aide sociale, en corollaire avec l'augmentation liée à la prise en charge par les communes des primes d'assurance maladie pour les personnes à l'aide sociale.

La rubrique 46 "Subventions acquises" diminue de 0,1 million à cause de la réduction de la participation cantonale aux frais de logopédie, psychologie des élèves.

La rubrique 48 "Prélèvements sur les réserves" évolue de la manière suivante :

257.482.00	Assainissement immeubles anciens	Fr.	40'000.00
410.480.00	Abris PC	Fr.	310'000.00
521.480.00	Places de parc publiques	Fr.	4'000.00
531.480.00	Décharges, remise en état	Fr.	1'400'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'500'000.00
		Fr.	3'254'000.00

Répartition des recettes générales

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 65.5% en 2014 contre 65.1% en 2013 et 65.7% en 2012
- autres recettes : 34.5% en 2014 contre 34.9% en 2013 et 34.3% en 2012.

CHAPITRE IV

EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2014 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2011, 2012 et du budget 2013. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables

Remarques générales :

Au moment où le budget 2014 est en phase d'élaboration, les résultats des impôts 2012 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2014. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2011-2012.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique et les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux. Les montants sont calculés en fonction de l'augmentation du coefficient d'impôt de 77.3 centimes à 81.6 centimes dès l'impôt 2014.

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012
Impôt sur la fortune	8'330'000	7'600'000	7'755'012
Impôt sur le revenu	77'200'000	71'200'000	69'056'331
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'280'000	1'290'000	978'458
Impôt à la source	6'750'000	6'100'000	6'189'206
Impôt sur le capital	4'720'000	4'500'000	4'306'494
Impôt sur le bénéfice	15'915'000	16'900'000	17'443'134
Contribution immobilière	15'310'000	14'450'000	14'306'933
Impôt spécial des immeubles	0	0	7'798
Impôt sur les gains immobiliers	1'040'000	940'000	1'269'243
Droits de mutations immobilières	3'400'000	3'280'000	4'648'158
Impôt sur les successions	680'000	665'000	659'287
Totaux	134'625'000	126'925'000	126'620'052

B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

1. Personnes physiques

a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt sur le revenu 2011 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de plus de 0,27 million au rendement de l'impôt 2010.

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville et du Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2004	0.85	70.95	0.83	1.2%	559.30	3.49	0.6%
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%

Il faut rappeler que l'impôt 2011 absorbe l'incidence financière des changements LICD qui concernent l'abaissement du taux de splitting qui passe de 56% à 50%, l'incidence financière est estimée à 20 millions pour le Canton, soit 2.7 millions pour la Ville de Fribourg.

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2012 par rapport à 2011, la population dite légale a augmenté de 953 personnes soit une augmentation de 2.67%. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 6'727 personnes soit de 2.36%. Cette augmentation de population pousse tout de même le Service des finances à suivre les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2012, 2013 et 2014

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2014 à 709 millions, calculée de la façon suivante :

- impôt 2011 : 653 millions;
- impôt 2012 : + 15 millions par rapport à 2011 soit 668 millions
- impôt 2013 : +2.50% par rapport à 2012, d'où 685 millions.
- Impôt 2014 : + 2,50% par rapport à 2013 soit 702 millions, auxquels il faut ajouter 7 millions liés aux mesures structurelles de l'Etat. Compte tenu de

ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal sur le revenu pour le budget 2014 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2014 : Fr. 709'000'000.00

Part communale 2011 à cet impôt cantonal 2011 : 13.35%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2014 :

Fr. 709'000'000.00 x 81.6% x 13.35% Fr. 77'235'624.00

arrondi à Fr. 77'200'000.00

Budget 2013 Fr. 71'200'000.00

b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-dessous démontre que l'impôt sur la fortune a diminué de 3.6% dans le canton de Fribourg. Cette diminution est confirmée également pour la Ville de Fribourg (-3%).

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2004	0.85	7.24	0.65	9.9%	55.79	2.21	4.1%
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%

Pour l'année 2014, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 74,0 millions, y compris 1,0 million lié aux mesures structurelles.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2014 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2014 : Fr. 74'000'000.00

Part communale 2011 à cet impôt cantonal 2011 : 13.79%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2014 :

Fr. 74'000'000.00 x 81.6% x 13.79% Fr. 8'326'953.50

arrondi à Fr. 8'330'000.00

Budget 2013 Fr. 7'600'000.00

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a évolué de manière soutenue entre les années fiscales 2003 et 2005, puis s'est stabilisé durant les années 2006 à 2009. L'année 2010 s'était avérée être la pire depuis 2004 pour l'Etat ainsi que pour la Ville de Fribourg. En 2011, la situation s'est encore empirée car le Grand Conseil a décidé de diminuer la charge fiscale de 10% sur le barème. Ceci implique une diminution de 10,0 millions pour l'Etat et de 1,75 million pour la Ville de Fribourg. De ce fait, la facturation effective s'arrête à 14.84 millions.

Depuis 2004, l'évolution de cet impôt, pour la Commune et pour l'Etat, est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2004	0.85	13.30	2.04	18.1%	61.53	6.74	12.3%
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.3	2.66	2.7%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 107.5 millions (par comparaison, l'année passée, l'Etat avait budgétisé un montant de 110 millions pour 2013) pour l'exercice 2014.

Le budget 2014 (outre l'estimation 2014) aura un fort reliquat pour les impôts 2012 et 2013. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2012 : estimation 15.1 mio à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 3'775'000.00
Impôt 2013 : estimation 15.4 mio à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr. 1'540'000.00
Impôt 2014 : estimation 16.31 mio à 65 %	Fr. 10'600'000.00
	Fr. 15'915'000.00
arrondi à	Fr. 15'915'000.00
<i>Budget 2013</i>	Fr. 16'900'000.00

L'Etat a retenu pour son propre budget une augmentation de 4.5 millions (10,0 millions en 2013) de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales entre 2011 et 2014, soit un pourcentage de 4.36% (10% en 2013). Par rapport à l'année dernière, l'Etat a revu ses prévisions drastiquement à la baisse, ce qui impacte de manière importante sur les prévisions de la Ville de Fribourg. Entre le budget 2013 et le budget 2014, il y a, par conséquent, une diminution des recettes fiscales de 1,0 million et ceci en tenant compte de l'augmentation du coefficient d'impôt.

b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue sensiblement à la baisse depuis plusieurs années. L'année 2011 a été marquée par une baisse de 7.2% de l'impôt sur le capital pour la Ville de Fribourg. Le Canton a également subi une diminution de 4.8%.

L'évolution de cet impôt depuis 2003 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2004	0.85	3.59	0.11	3.2%	16.25	1.10	7.3%
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%

Pour l'année 2014, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 24,0 millions.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2014 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2014 :	Fr. 24'000'000.00
Part communale 2011 à cet impôt cantonal 2011 :	24.09%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2014 :	
Fr. 24'000'000.00 x 81.6% x 24.09%	Fr. 4'717'785.50
arrondi à Fr.	4'720'000.00
<i>Budget 2013</i>	Fr. 4'500'000.00

3. Autres impôts et taxes

a) Impôt spécial des immeubles

Il faut rappeler que le Grand Conseil a supprimé l'impôt spécial des immeubles dès le 1^{er} janvier 2011. Cette suppression entraîne une perte sèche de 1,1 million par année dès 2012.

b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2014, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 3'400'000,-- (2013 : Fr. 3'280'000,--) et les gains immobiliers à Fr. 1'040'000,-- (2013 : Fr. 940'000,--) et représentent la moyenne des 6 dernières années.

C. EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES - COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

1. Finances

Personnel communal : indemnités d'assurances

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
202.436.00	Indemnités personnel accidenté	480'000.00	400'000.00	80'000.00

Ce sont les indemnités que la Commune reçoit des compagnies d'assurances en cas d'accidents (moyenne sur 4 ans : Fr. 480,000.00).

2. Police locale et mobilité

Taxe sur les spectacles

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
403.406.20	Manifestations sportives	270'000.00	240'000.00	30'000.00

Cette augmentation tient compte de la nouvelle méthode de facturation de la taxe sur les spectacles pour les matches du HC Fribourg-Gottéron (relèvement du prix moyen et du nombre des abonnements).

3. Génie civil et voirie

Déchets

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
530.434.01	Taxe de déchets	4'050'000.00	3'250'000.00	800'000.00

Conformément à la jurisprudence fédérale, le traitement des déchets est soumis au principe de causalité du pollueur/payeur. Dans le détail, le traitement des déchets urbains doit être couvert à 100% par la taxe proportionnelle et la taxe de base. A défaut d'une comptabilité analytique non obligatoire légalement, le traitement de tous les déchets (urbains, voirie, etc.) doit être couvert au minimum à 70% par ces taxes. N'étant pas au bénéfice d'une comptabilité analytique, un remaniement de plusieurs rubriques budgétaires a été nécessaire pour déterminer le coût des déchets. Il ressort qu'une adaptation des taxes est nécessaire pour permettre à atteindre le 70%. Cette adaptation explique la différence présentée (voir chapitre II, page 16).

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
530.435.00	Vente de matériel récupéré	572'430.00	500'000.00	72'430.00

La vente des matériaux recyclés est soumise à un marché volatil où les prix fluctuent selon les années. Actuellement, la situation du marché est favorable à la vente, cependant elle reste en diminution par rapport aux comptes 2012.

4. Service des curatelles d'adultes

Administration

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
1200.436.00	Honoraires de gestion	402'000.00	300'000.00	102'000.00

Les honoraires de gestion sont fixés par la Justice de Paix. Cette dernière a accusé ces dernières années un important retard dans leur octroi, qu'elle est en train de rattraper et qu'elle rattrapera encore l'année prochaine (honoraires de 2011 à 2013), qui plus est sur la base de lignes directrices fixant des tarifs plus généreux pour les curateurs que par le passé. Au vu des montants effectivement encaissés au 31.12.2012, et ceux déjà encaissés cette année, l'augmentation de ce poste de Fr. 102'000.-- est réaliste.

D. EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES - COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

1. Administration générale

Votations et élections

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
112.301.00	Traitements	0.00	11'000.00	-11'000.00
112.303.00	Cotisations aux assurances sociales	0.00	980.00	-980.00
112.305.00	Assurance maladie et accidents	0.00	20.00	-20.00

L'investissement prévu pour l'acquisition d'un appareil de mise sous pli permettra d'économiser les frais de traitement du personnel actuellement chargé de ce travail pour les votations et élections.

Service des relations humaines

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
130.319.20	Participation aux frais de transport du personnel	46'000.00	40'000.00	6'000.00

Cette rubrique regroupe les dépenses faites pour l'encouragement à la mobilité douce du personnel dans le cadre du plan de mobilité. Elle comprend l'achat de deux abonnements pour carte journalière CFF (Fr. 25'800.--), la participation de la Ville à l'acquisition des abonnements annuels Frimobil (Fr. 200.--), ainsi qu'un forfait pour l'entretien des vélos (Fr. 100.--). L'accroissement du coût de l'abonnement (plus Fr. 1'200.--) et l'augmentation du nombre d'abonnements expliquent la croissance de cette rubrique. A noter que le produit de la vente des cartes journalières se trouve comptabilisé sous la rubrique 130.435.00

2. Finances

Personnel communal : charges sociales diverses

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
201.301.11	Gratifications d'ancienneté	140'000.00	90'000.00	50'000.00

Elles correspondent à 100% d'un salaire mensuel pour 35 ans d'activité, à 75% pour 30 et 25 ans et à 50% pour 20 et 15 ans. Le montant dépend du nombre d'ayants droit, variable d'année en année. Toutefois, pour tenir compte du fait que les employés prennent de plus en plus leur gratification en congé, la charge totale prévue pour l'année 2014 peut être ramenée de Fr. 247'480.-- à Fr. 140'000.--.

Intérêts passifs et frais d'emprunt

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
240.321.00	Intérêts des dettes à court terme	25'000.00	9'000.00	16'000.00

Il s'agit des intérêts passifs du compte courant de l'Etat ou des intérêts provoqués par des ponts de trésorerie. La charge est fonction de l'importance du manque de trésorerie.

3. Ecoles

Ecole de Pérolles

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
313.352.00	CO Sarine-Campagne	935'000.00	768'000.00	167'000.00

Il s'agit de l'écolage que la Ville verse à l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. La différence de Fr. 167'000.00 s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves de la Ville à la rentrée scolaire 2013 (140). Pour rappel, en 2011, ils n'étaient que 100 et en 2012, 117. La forte augmentation des élèves a été sous-estimée notamment en raison des arrivées nombreuses d'élèves durant l'été et après la rentrée scolaire, de sorte que l'établissement du budget est devenu plus difficile. Dans la mesure où le coût / élève n'a augmenté que de 0.6% pour se situer à environ Fr. 6'940.00, force est de constater que l'augmentation de la charge ne repose que sur l'augmentation importante du nombre d'élèves de la Ville scolarisés au CO de Pérolles. Par ailleurs, le budget 2013 été sous-estimé pour les mêmes raisons.

Accueils extrascolaires

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
350.311.00	Mobilier, équipement et petit matériel	40'000.00	11'000.00	29'000.00

Les projets d'agrandissement des accueils extrascolaires dans les quartiers de la Vignettaz et du Schoenberg vont être réalisés au début de l'année 2014

et doubleront de capacité, favorisant ainsi une meilleure offre. La charge relative au mobilier, équipement et petit matériel va dès lors augmenter de Fr. 29'000.-- dans un premier temps et variera en fonction du nombre effectif d'enfants inscrits.

4. Police locale et mobilité

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
401.318.10	Traitement de la monnaie	34'500.00	6'000.00	28'500.00

En raison de l'âge avancé de la trieuse à monnaie et de la non disponibilité de pièces de rechange, le fournisseur a résilié le contrat d'entretien de cette machine. Dès lors, un remplacement est nécessaire pour permettre le tri de la monnaie, soit environ 3.9 millions de francs par an.

Service du feu

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
420.313.01	Matériel pour véhicules et engins	33'450.00	16'250.00	17'200.00

Cette augmentation est due à la participation communale à l'achat, par l'ECAB, d'un nouveau véhicule de transport de personnes pour tous les Centres de renfort du canton. Le 75% du coût d'achat de ce véhicule est pris en charge par l'ECAB.

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
420.351.10	Part aux frais du central d'alarme	13'700.00	7'820.00	5'880.00

Cette augmentation est due à la participation des Corps de sapeurs-pompiers au nouveau système cantonal d'alarme (e-alarm remplace le système SMT). Elle représente un coût approximatif de CHF 40.-/pompiers.

5. Génie civil et cadastre

Administration de la Voirie

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
502	Administration de la voirie	305'097.60	0.00	305'097.60

Afin de garantir une meilleure lisibilité des cahiers des charges du Secteur de la voirie, une nouvelle rubrique budgétaire a été créée. Elle n'induit nullement de nouveaux emplois mais déplace des emplois existants.

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
517	Administration des Neigles	354'588.00	0.00	354'588.00

Afin de garantir une meilleure lisibilité des cahiers des charges du Secteur de la voirie, une nouvelle rubrique budgétaire a été créée. Elle n'induit nullement de nouveaux emplois mais déplace des emplois existants.

Economat

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
550.310.01	Imprimés	130'000.00	110'000.00	20'000.00

Suite à l'entrée de HARMOS, la quantité de papier est en augmentation, proportionnellement au nombre de nouvelles classes. De plus, on constate une évolution à la hausse de l'utilisation du papier.

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
550.311.10	Appareils (achat)	27'000.00	16'000.00	11'000.00

L'écart s'explique par l'achat d'une nouvelle autolaveuse pour le CO du Belluard, en remplacement d'une ancienne machine de 20 ans d'âge, et par l'achat d'une souffleuse pour l'école du Botzet.

6. Informatique

Exploitation

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
700.318.01	Achat de maintenance des solutions IT	751'470.00	535'245.00	216'225.00

Le Service informatique se mue en centre de services. Comme entité centrale et transversale, il met à disposition de toutes les unités organisationnelles les infrastructures IT nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'administration. Le réexamen du portefeuille de solutions, l'évolution du parc informatique (nombre d'unités), la virtualisation des postes de travail, la recherche de création de valeurs débouchent sur des acquisitions de solutions IT performantes et l'adaptation inhérente des coûts de maintenance.

Jusqu'à assez récemment encore, le modèle d'acquisition se décomposait en achat la première année suivi d'une maintenance sur la durée du cycle de vie. Ce modèle est en passe d'être remplacé par une acquisition – maintenance – services combinée (SaaS) et les coûts sont "lissés" sur la durée du cycle de vie.

L'augmentation de cette rubrique tient principalement à une reconsidération complète des produits Microsoft et Oracle ; de nouveaux contrats ont été négociés et conclus en 2013, ceci dans une logique d'optimisation et de mise en conformité ("compliance") du portefeuille de produits et licences. Un second point est directement lié au projet de virtualisation des postes de travail (VDI) dans les environnements VMware / View ; ce projet a été lancé en 2011 et entrera en production courant 2014 – début 2015.

Une nouvelle approche dans la présentation de la rubrique met en évidence les solutions IT relatives à la gestion des infrastructures et les solutions IT au sens de solution métier pour les différentes unités organisationnelles.

En résumé : l'augmentation se répartit en +CHF 223'600 pour la première catégorie et –CHF 7'375.- pour la seconde.

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
700.318.02	Analyse, consultance	31'000.00	20'000.00	11'000.00

Les réformes au sein du Service informatique, engagées en 2013, ainsi que l'élaboration du schéma directeur de l'informatique ont mis en lumière la nécessité de renforcer certaines fonctions stratégiques dans la gestion de projets, la mise en œuvre de méthodologies et le déploiement de certains projets-clés. Des ressources externes s'avèrent nécessaires pour assurer ces fonctions et ces projets.

7. Service culturel

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
820.365.40	Subventions pour manifestations caractère régional	1'007'105.00	802'800.00	204'305.00

Depuis fin 2012, l'apport financier du Casino à l'Association Coriolis Infrastructures est en baisse. Selon les estimations du Casino, la baisse est de 20% en 2013, 15% supplémentaires en 2014 et 10% additionnels en 2015, soit une diminution d'environ 45% sur 3 ans. Pour rappel, le Casino a versé durant les 10 dernières années plus de 14 millions.

Cette diminution se répercute directement sur les comptes de Coriolis Infrastructures, qui devraient subir une perte de près de Fr. 300'000.- en 2013 et de plus de Fr. 400'000.- en 2014, réduisant son capital à néant au premier semestre 2014.

Le Comité de direction met en œuvre différentes mesures d'économies et doit, en parallèle, augmenter ses produits. Il a demandé aux communes membres de mettre au budget 2014 un montant de Fr. 32.50, soit Fr. 10.- supplémentaires par habitant, sous réserve de la décision de l'assemblée des délégués. Cela représenterait pour la Ville un montant supplémentaire de Fr. 366'000.-.

Le Conseil communal a accepté une augmentation de Fr. 5.- au lieu des Fr. 10.- demandés, vu la situation financière difficile de la Ville. De plus, son

fort développement démographique augmente déjà le montant de Fr. 80'000.- pour 2014.

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
821.365.10	Activités socio-culturelles	836'200.00	794'200.00	42'000.00

L'écart de CHF 42'000.- entre les budgets 2013 et 2014 est lié à l'ajustement obligatoire LPP d'une partie du personnel des Centres d'animation socioculturels. A noter qu'en 2014, le personnel ne bénéficie pas d'augmentation salariale, tout comme le personnel de l'Etat.

8. Sports

Administration

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
900.318.20	Etudes et projets	25'000.00	0.00	25'000.00

Le programme de législature 2011-2016 du Conseil communal de la ville de Fribourg prévoit, parmi ses objectifs en matière de sport, l'établissement d'un "concept communal des sports". Le montant inscrit à cette rubrique pour 2014 est destiné à cette réalisation avec l'appui d'un mandataire spécialisé.

Halle omnisports St-Léonard

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
917.314.00	Travaux par des tiers	80'000.00	62'000.00	18'000.00

L'évolution du montant de cette rubrique est due au fait que la majorité des garanties liées à la construction de ce bâtiment (2010) s'est éteinte. Afin d'assurer le maintien de sa qualité et de son fonctionnement, des contrats d'entretien ont été signés, notamment pour tous les domaines stratégiques (parquet, gradins mobiles, portes anti-feu, ascenseur par ex.).

9. Institutions et assurances sociales

Chantier écologique

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
1050.311.03	Véhicules - machines	87'000.00	37'000.00	50'000.00

L'augmentation de cette rubrique s'explique par le remplacement d'un véhicule usé aux normes anti-pollution insignifiantes n'étant plus fiable au niveau de la sécurité ; ne passerait plus l'expertise en 2014.

10. Aide sociale

		Budget 2014	Budget 2013	Ecart
1110.351.15	Primes LAMal des bénéficiaires	1'800'000.00	0.00	1'800'000.00

Dans le cadre des mesures d'économies de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le subside complet (100%) pour le paiement des primes LAMal, qui était réservé aux bénéficiaires de l'aide sociale. Dès le 1^{er} janvier 2014, le subside sera plafonné à 72% de la prime moyenne cantonale. Les bénéficiaires de l'aide sociale devront prendre en charge la part de prime non couverte par le subside, par un supplément au budget d'aide sociale. Dans tous les cas, le subside sera calculé sur la base du dernier avis de taxation disponible, ce qui signifie encore que, pour certaines personnes aidées, le taux de subside n'atteindra pas 72% (paliers inférieurs : 22%, 39% ou 62%). Ce sera notamment le cas si des revenus relativement conséquents ont été réalisés avant la demande d'aide sociale, vu le décalage entre la réalisation des revenus et la taxation fiscale.

Ainsi, les primes LAMal seront dorénavant considérées comme une prestation d'aide sociale, sous déduction du subside partiel accordé. Le surcoût pour la Ville à Fribourg est évalué à 1,8 million. Comme l'Etat prend en charge le 40% des dépenses d'aide sociale, la rubrique correspondante 1110.451.00 a été augmentée de Fr. 720'000.-. Ce changement va finalement alourdir les dépenses d'aide sociale de 1,08 million.

CHAPITRE V

POLITIQUE DU PERSONNEL

1. Effectif du personnel et dotation

Le Conseil communal poursuit sa politique de rigueur. Cette année encore, chaque poste devenu vacant a donné lieu à une analyse fine, afin d'étudier l'opportunité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettrait de réaliser. Ainsi, certains postes ont été remaniés en distribuant différemment les tâches, ce qui a permis parfois d'éviter un nouvel engagement.

Les demandes de création de postes ont également été analysées de façon très rigoureuse. Les services, connaissant la rigueur appliquée, ont réduit leurs demandes au strict minimum. Ensuite, la première lecture du budget a limité ces demandes. Puis, finalement, le Conseil communal n'en a admis que quelques-unes, là où la surcharge avérée ou les nouvelles tâches manifestes rendaient ces nouvelles dotations absolument nécessaires. Ainsi, sur les 8 postes initialement demandés, seuls 4.2 ont été admis par le Conseil communal.

a) Postes nouveaux ou à confirmer

- 70% Il s'agit d'une part du rétablissement d'un poste de secrétariat à 50% qui avait momentanément été supprimé à l'occasion d'un transfert de personne et qui est absolument nécessaire au bon fonctionnement du Service RH (0130). A noter que ce poste participe au secrétariat du Service juridique et à certaines tâches de l'Administration générale. En outre, il y a une augmentation de 20% de la dotation du service, permettant d'équilibrer la charge de personnes à temps partiels.
- 200% Les Accueils extrascolaires (0350) voient leurs tâches croître de manière importante, compte tenu de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine. L'année passée, ils ont été dotés de 3.9 EPT supplémentaires, et cette année il en faut encore 2 de plus. Il est à

noter qu'une réorganisation importante du travail a été entreprise, ce qui a permis de limiter cette croissance à 2 EPT.

100% Technicien de bâtiment au service d'Urbanisme et architecture (0601). Ce poste est principalement en lien avec les tâches de l'Intendant des bâtiments et à celles liées aux nouvelles constructions scolaires.

50% Le secrétariat du service des Curatelles d'adultes (1200) est passablement sollicité, tant par les acteurs internes que par les partenaires externes et les usagers. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas toujours faciles et leurs multiples sollicitations perturbent de manière importante le secrétariat qui est continuellement interrompu dans sa tâche. Le poste de réceptionniste-téléphoniste qui sera créé va décharger de façon significative le secrétariat et améliorer l'efficacité de sa production.

b) Réductions ou suppressions de postes

60% Divers changements ont eu lieu ces dernières années dans la répartition des tâches entre Canton et Communes dans le domaine de l'assurance maladie. Ceux-ci ont permis de supprimer en plusieurs phases certains postes. Ainsi des modifications dans le contrôle d'affiliation ont permis cette réduction. Tout récemment, la décision du Canton de confier à la Caisse cantonale de compensation le traitement des subventions d'assurances maladies devrait permettre de réduire l'effectif des SIAS de 0.4 EPT supplémentaire, cette baisse n'étant pas encore intégrée dans ce budget.

Une réorganisation à la comptabilité du Service de l'aide sociale (SASV) a encore permis d'accroître les synergies entre ce Service et celui des Finances. A cette occasion 20% ont été transférés du SASV aux Finances.

20% La réorganisation du travail, induite par la création de postes liés à de nouvelles tâches l'année passée a permis une légère réduction au Secrétariat de la Police locale.

De plus, au départ des titulaires aux Parcs et promenades et cimetière, l'équivalent de 2 postes n'avait pas été repourvu, mais remplacé par un montant au budget permettant l'engagement de personnel auxiliaire pour des activités saisonnières. Ainsi, le Service pouvait disposer de forces suffisantes à des moments opportuns et non pas durant toute l'année ; il pouvait ainsi expérimenter diverses formes de rationalisation. D'un point de vue budgétaire, les postes avaient été retirés de la dotation du Service, mais le montant était resté présent pour l'engagement des renforts. Cette année et compte tenu des mesures de rationalisation, il est possible de renoncer définitivement au montant correspondant à ces 2 postes.

c) Modifications temporaires

Il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif. A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

d) Dotation

En conséquence, la dotation du personnel va évoluer de la façon suivante : elle était de 461.05 EPT et 553 collaborateurs dans le budget 2013. Elle est de 464.45 EPT et 564 collaborateurs dans le budget 2014. Soit une différence de 3.4 EPT. Il y a effectivement la création de postes pour 4.2 EPT, la suppression de 0.8 EPT et le transfert de 0.2 EPT entre 2 services. Par ailleurs il y a dans l'effectif de ce budget des situations temporaires amenées à se résorber ; elles représentent globalement 0.6 EPT. Le tableau en annexe au message donne le détail de la dotation par service.

e) Stabilité de la dotation et mutations

La dotation en personnel de l'Administration communale a été, de fait, particulièrement stable ces dernières années. Cela ne veut pas dire que rien a changé, bien au contraire. Depuis des années, le Conseil communal réorganise, optimise et améliore le fonctionnement de ses divers services. Chaque départ est une occasion d'adapter et d'ajuster le fonctionnement,

voire de changer radicalement en supprimant un poste et en en créant un autre ailleurs. Ainsi, malgré la stabilité de l'effectif du personnel, d'assez grandes mutations ont pu s'opérer au cours du temps. Il y a certes eu quelques accroissements, comme c'est le cas cette année mais ils correspondent essentiellement aux augmentations de tâches confiées à la Ville et a des cas de surcharge qui ne peuvent être ni reportés, ni ignorés.

Globalement la dotation du personnel au budget 2006 était de 447 EPT. Elle est au budget 2014 de 464.45 soit une augmentation de 17.45 postes en 8 ans. Toutefois, c'est en fait 34.85 EPT qui ont été créés durant cette même période. Cela montre que la moitié de l'effort de création de postes a pu se faire par le biais de suppressions et de réorganisations internes.

Pour illustrer certaines des créations de postes qui ont eu lieu, quelques cas sont ici mentionnés :

- Postes correspondants à des tâches refacturées à d'autres communes (2.5 EPT pour le ramassage des ordures à Villars-sur-Glâne et inspectorat des constructions à Givisiez),
- nouvelles tâches qui ne pouvaient être reportées (6.3 EPT pour les AES)
- en lien avec de nouvelles constructions (3 EPT Site sportif St-Léonard et Botzet)
- manques manifestes de ressources (5.5 EPT aux Curatelles d'adultes, 3 EPT Administration générale, 1.5 Relations humaines).

En ce qui concerne les suppressions de poste, le cas particulier du secteur des jardins peut être relevé. Depuis 2003, ce n'est pas moins de 9 postes qui ont été supprimés, à savoir :

- au Cimetière 6 postes (27%),
- aux Serres 1 poste (20%),
- aux Parcs et promenades 2 postes (8%).

La stabilité dont fait preuve l'effectif de l'Administration communale n'est pas le fait d'un immobilisme ou de l'inertie d'une administration pléthorique, incapable de changer. Au contraire, elle est le fruit de mutations importantes d'un système vivant en perpétuelle recherche d'adaptation à son environnement qui change et évolue constamment. Ces commentaires

illustrent bien l'ampleur de l'effort de rationalisation et de réorganisation qu'entreprend continuellement la Commune pour faire face, d'une part à ces tâches et d'autre part s'adapter à de nouvelles prestations.

Il est aussi pertinent de relever que cette stabilité ne concerne pas que la dotation du personnel, mais aussi la part que représente les charges du personnel par rapport à l'ensemble des charges. En effet le paragraphe suivant le montre, elles sont restées dans une fourchette comprise entre 27% et 29% du total des charges.

2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

a) Indexation

L'évolution des prix qui a eu lieu cette année entre septembre 2012 et septembre 2013 a conduit à la stabilité de l'indice des prix à la consommation, qui reste à 108.8 pt. Dès lors le Conseil communal a décidé qu'aucune indexation des salaires n'aura lieu cette année.

b) Contribution de solidarité

Compte tenu des difficultés budgétaires et de la volonté du Conseil communal d'aboutir à un budget équilibré (sous réserve des répercussions des mesures décidées par l'Etat), le personnel a également été mis à contribution. Ainsi, il participe aussi à l'effort demandé à tous. Dans un premier temps une mesure visant à différer la progression salariale a été étudiée. Après dialogue et discussion au sein de la Commission paritaire, le Conseil communal a abandonné cette piste, inégale et inadéquate. Il a alors proposé, puis retenu, une contribution de solidarité de 0.3% prélevée sur le salaire de l'ensemble des collaborateurs. Cette mesure touche tous les collaborateurs, hormis les apprentis, les stagiaires et les auxiliaires. Elle permet d'impliquer de façon équitable tout le personnel et touche également les Conseillers communaux actuels et anciens.

c) Influence de la Caisse de pension

Le plan de financement de la Caisse de pension, accepté par le Conseil général en janvier 2013, a également une influence sur les charges du personnel. D'un côté, il y a la diminution de la cotisation employeur, qui passe de 16.55% à 12%, soit une baisse de 4.55% représentant environ

1.515 million de baisse, et, d'autre part, l'amortissement et les intérêts de la créance qui, pour rappel, sont amortis par une annuité constante de 2.505 millions. La différence représente une augmentation de près de 1,0 million.

Afin de comparer ce qui est comparable, le tableau ci-dessous calcule les charges du personnel comme s'il n'y avait pas eu de changement au niveau de la Caisse de pension.

d) Evolution des charges du personnel

Le Conseil communal reste malgré tout fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Il s'est donné comme objectif une croissance maximale de 1.5% par année. Si les cotisations de la Caisse de pension étaient restées avec leur taux antérieur, l'accroissement de charges aurait été de 1.22%.

Les résultats sur 5 ans sont probants, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Progression des comptes sur 5 ans					
	2008	2009	2010	2011	2012
Comptes	53.46	54.44	54.73	55.68	56.01
Progression	1.56%	1.84%	0.53%	1.74%	0.59%
Moyenne sur 5 ans	1.25%				
Progression du budget sur 5 ans					
	2010	2011	2012	2013	2014
Budget	54.40	55.09	55.33	56.44	57.13
Progression	0.34%	1.27%	0.44%	2.00%	1.23%
Moyenne sur 5 ans	1.06%				

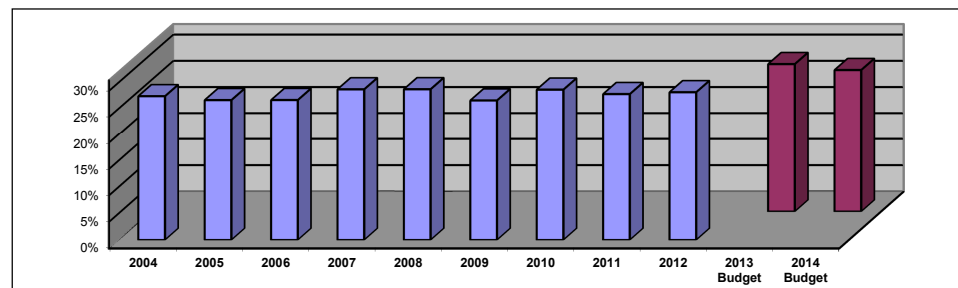
e) Part du personnel dans les charges totales

Les charges du personnel évoluent de Fr. 56'437'980.- pour 2013 à Fr. 55'616'120 pour 2014 soit une réduction de 1.15%.

Elles représentent cette année le 26.8% des charges totales (sans les imputations internes, ni les amortissements) contre 28.1% l'année passée.

Toutefois, il faut tenir compte de l'influence des décisions relatives à la Caisse de pension. Si l'on calcule les charges du personnel en considérant la même situation que celle qui prévalait en 2013 (pas de créance à amortir, mais prime employeur à 16.55%), la part représenterait 27.8%.

Si l'on calcule cette charge en tenant compte non seulement de la baisse de cotisations de l'employeur à 12%, mais en ajoutant l'annuité constante pour l'amortissement et l'intérêt de la créance auprès de la Caisse de pension, la part est à 28.0%.



Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des charges du personnel relativement aux charges totales.

CHAPITRE VI

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Comme expliqué précédemment le budget 2014, à l'instar du budget 2013 est marqué par les nouveaux frais liés à la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine et de nouvelles infrastructures scolaires pour environ 3,2 millions de plus qu'aux comptes 2012.

Dans le même temps, les diminutions fiscales pour l'année fiscale 2011 influence de manière importante l'évaluation des recettes fiscales pour les années 2012 à 2014. Malgré l'augmentation du coefficient d'impôt à 81,6 centimes, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales diminue de manière importante dans ce budget 2014 par rapport à 2013, soit une réduction de 1,0 million.

Dans ce contexte, et pour pouvoir financer les futurs investissements liés aux infrastructures scolaires, mais aussi au plan d'investissement de l'agglomération, il est indispensable de pouvoir améliorer les recettes de la Commune de Fribourg. L'adaptation du coefficient d'impôt est une nécessité pour ne pas plonger la Ville de Fribourg dans une spirale financière déficitaire.

Le plan financier remis en même temps que le projet de budget 2014, démontre que pour pouvoir investir de manière importante ces prochaines années, mais maintenir des comptes proche de l'équilibre financier, il faut que la Ville puisse compter sur un apport supplémentaire des recettes fiscales en 2014 et une augmentation de ces recettes de 2,6% dans les années futures.

Ce scénario, dit moyen, est tout à fait réaliste et demande de prendre dès le budget 2014 les décisions permettant à la Ville de Fribourg de rester financièrement à flot.

D'ailleurs, les actuelles négociations avec les banques pour le financement de la DOSF démontrent que l'engagement des prêteurs ne pourra se faire que si la Ville dispose de nouvelles ressources financières pour atteindre l'équilibre des budgets de fonctionnement futurs.

CHAPITRE VII

BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)

A. Généralités

Le budget 2014 prévoit une diminution de la consommation des ménages de 100'000 m³, soit 3,23% et une diminution de 10'000 m³, soit 4,76% des ventes aux industries alors que les livraisons au Consortium augmentent de 400'000 m³, soit 20%. Les recettes de la vente de l'eau augmentent ainsi globalement de Fr. 19'200,-- avec des prix unitaires facturés inchangés.

L'effectif du personnel au budget 2014 est en augmentation de 6,5 EPT soit 10.83%. La volonté de développement de Frigaz SA nécessite ces dotations supplémentaires qui sont entièrement facturées au mandant.

Les frais de personnel imputés aux SIF diminuent de Fr. 106'800,-- alors que la facturation de personnel à Frigaz SA augmente de Fr. 740'600,--.

Pour l'assainissement du réseau en 2014, la charge nette prévue se monte à Fr. 626'000,-- en baisse de Fr. 328'000,-- par rapport au budget 2013.

Le développement des activités ainsi que l'engagement de collaborateurs supplémentaires provoquent une augmentation de certains postes de frais généraux. Cette augmentation est également supportée par Frigaz dont la participation passe de 65% dans le budget 2013 à 69% dans celui de 2014.

Suite à la décision du Conseil général du 18 décembre 2007 d'attribuer un centime par m³ d'eau vendu pour des projets dans le domaine de l'eau potable, le fonds de réserve est doté pour 2014 d'un montant de Fr. 32'000,--.

Le budget 2014 présente des recettes de Fr. 15'018'312,-- et des dépenses de Fr. 14'966'410,--, soit un excédent de recettes de Fr. 51'902,-- après attribution de Fr. 470'000,-- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau.

B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
Administration	520'562	692'800	659'100
Personnel	6'667'137	7'547'000	8'180'800
Maintenance informatique	380'277	430'000	502'500
Véhicules	170'062	293'000	336'000
Immeubles	229'949	253'000	263'200
Adductions et distribution	949'300	898'400	1'005'700
Réseaux	902'079	731'000	554'610
Installations	656'596	285'000	285'000
Amortissements	265'832	292'000	302'000
Total	10'741'794	11'422'200	12'088'910

Le chapitre "Administration" prévoit les frais financiers, les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, les frais de téléphones et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre "Personnel" intègre l'évolution salariale du personnel, l'augmentation de 6,5 EPT par rapport au budget 2013, soit :

- DIR : Chef de projet + Key account manager (gaz) + Spécialiste gestion données clients
- DEC : Assistant + 2 Monteurs
- DAF : Employé administration (50%)

La volonté de développement de Frigaz SA nécessite ces dotations supplémentaires qui sont entièrement facturées au mandant.

Le budget tient compte de l'évolution annuelle dans l'échelle des traitements mais d'aucune adaptation au renchérissement.

Le chapitre "Maintenance informatique" comprend les frais d'achat et d'entretien des moyens informatiques.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules compte tenu de nouveaux collaborateurs.

Le chapitre "Immeubles" contient les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils

Le chapitre "Réseaux" reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

C. Les recettes

L'évolution des recettes se présente ainsi (imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits) :

	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
Administration	147'138	152'680	223'139
Personnel	4'192'557	5'144'700	5'885'300
Maintenance informatique	224'161	279'500	346'725
Véhicules	100'365	190'500	231'840
Immeubles	476'404	503'400	531'608
Adductions et distribution	5'252'609	4'821'500	4'864'200
Réseau	73'038	20'000	60'000
Installations	989'934	500'000	500'000
Total	11'456'206	11'612'280	12'642'812

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de l'augmentation des effectifs de 6,5 EPT du personnel refacturé à Frigaz SA.

Le chapitre "Véhicules" contient la part facturée à Frigaz S.A. pour l'utilisation des véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz S.A. pour l'utilisation du bâtiment de Givisiez. Un projet d'isolation phonique des bureaux pour un montant de Fr. 80'000,-- figure au budget 2014.

Adductions et distribution :

Ventes d'eau	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Budget 2013	Budget 2014
en milliers de m ³								
Ménages et artisanat	3'100	3'055	3'099	3'026	3'032	3'009	3'100	3'000
Industries	510	527	435	356	220	196	210	200
Sous-total	3'610	3'582	3'534	3'382	3'252	3'205	3'310	3'200
Consortium	172	159						
Consortium transfert	1'098	1'624	2'219	1'698	2'206	2'462	2'000	2'400
Total	4'880	5'365	5'753	5'080	5'458	5'667	5'310	5'600

Les quantités d'eau ont été ajustées selon les chiffres effectifs de 2012.

Le prix de l'eau pour la catégorie "Ménage et artisanat" se monte à 40 cts/m³. Quant au transfert de production de 2.4 millions de m³ de la Tuffière au Consortium, le tarif est de 10,3 cts m³.

Les taxes fixes de Fr. 4.90 par unité ont été ajustées selon les chiffres effectifs 2012 et se montent à Fr. 2'400'000,--.

La prévision de facturation de prestations fournies aux communes partenaires se monte à Fr. 700'000,--, inchangée par rapport au budget 2013.

LES INSTITUTIONS GÉRÉES PAR LES S.I.

Outre la distribution de l'eau potable en Ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Les S.I. exploitent sur la base de mandats de gestion les réseaux des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf,

Chésopelloz, Courtepin et Matran ainsi que du Consortium "Trinkwasserverbund Bibera" à Jeuss.

En 2014, FRIGAZ S.A. versera aux S.I. Fr. 6'919'641,-- au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 237'200,-- au titre d'indemnité de gérance selon convention.

D. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat au 31.12.2012	Fr. 5'966'151,--
Attribution budgétaire 2013	Fr. 100'000,--
Attribution budgétaire 2014	Fr. 470'000,--
Situation prévisionnelle au 31.12.2014	Fr. 6'536'151,--

CHAPITRE VIII

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2014 sur un montant de Fr 80'680'000,-- qui se répartit ainsi :

Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr.	70'501'000.00
Catégorie II	Fr.	6'224'000.00
Catégorie III	Fr.	3'825'000.00
Total des charges	Fr.	<u>80'550'000.00</u>

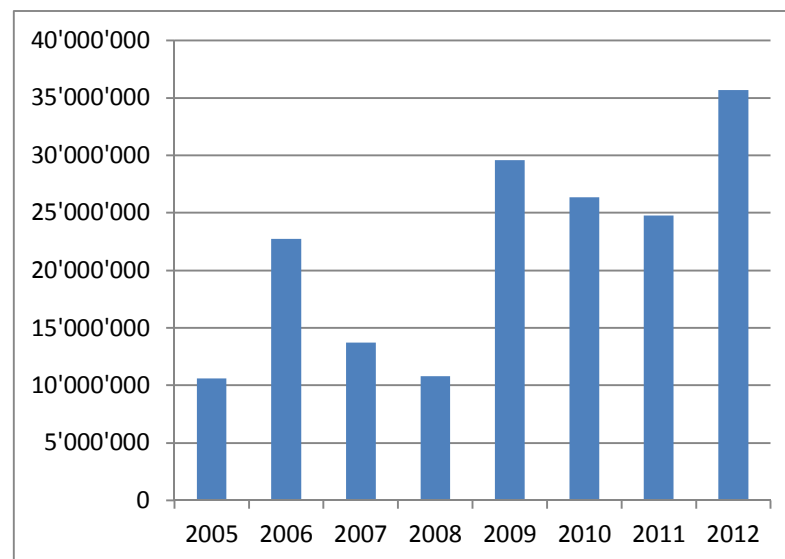
Produits d'investissements :

Taxe de raccordement aux égouts	Fr.	1'500'000.00
Subvention cantonale DOSF	Fr.	3'000'000.00
Total des produits	Fr.	<u>4'500'000.00</u>

Charges nettes d'investissements Fr. 76'050'000.00

A titre d'information, voici les montants nets effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2005 à 2012 :

2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'874
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
2010	Fr.	26'357'453
2011	Fr.	24'758'229
2012	Fr.	35'679'916
	Fr.	<u>174'236'653</u>



A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2013 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2013 ;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus ;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Six objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

200.563.02	Caisse de prévoyance : part de la Ville voté 21.01.13	Fr. 46'837'000.00
200.563.03	Caisse de Prévoyance : part Foyer St-Louis 21.01.13	Fr. 1'564'000.00
520.501.99	Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable voté 29.04.13	Fr. 5'600'000.00
612.503.84	Ecole Vignettaz : pavillons modulaires voté 21.01.13	Fr. 2'000'000.00
612.503.90	DOSF : construction d'un nouveau CO voté 01.10.13	Fr. 13'000'000.00
618.503.23	Werkhof : aménagement voté 27.04.09	Fr. 1'500'000.00
		Fr. 70'501'000.00

2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

110.506.06 Système de timbrage : remplacement 2014 Fr. 30'000,00

Le remplacement du système de timbrage voté dans le budget 2012 pour un montant de Fr 150'000.- a été mené à bien en 2012 et 2013. Il a non seulement permis de remplacer l'ancien système mais il a été possible de l'étendre à des secteurs de l'Administration qui ne timbraient pas auparavant, parmi eux les Parcs et promenades et le Cimetière. Le système donne entière satisfaction et il est prévu de l'étendre en 2014 au secteur de la Voirie qui n'en bénéficie pas encore. Il s'agit donc d'une extension du système qui nécessite un montant complémentaire de Fr 30'000,--.

110.506.07 Achat d'une machine de mise sous pli Fr. 114'000,00

Le Registre électoral utilise actuellement le pavillon des Arcades pour la mise sous pli du matériel de vote. Ce travail est effectué par des dames à la retraite depuis de nombreuses années et donne satisfaction. Toutefois, le Conseil communal souhaite donner une autre affectation à ce pavillon, pour en tirer un meilleur rendement.

Le Registre électoral a procédé à une analyse selon laquelle en moyenne (calcul sur 21 mises sous pli) le travail par les dames coûte Fr. 5'047.60/la mise sous pli, y compris les transports et le personnel administratif du Registre électoral.

La possibilité de confier ce travail à un Atelier protégé a également été étudiée et reviendrait (même base de calcul que ci-dessus) à Fr. 2'281.40 par mise sous pli, sans les transports.

Devant cette situation, il a été décidé d'approfondir l'étude de la mise sous pli par la machine. Après des essais concluants (avec du matériel utilisé en votation et élection), il a été constaté que l'acquisition d'une telle machine est possible et qu'à l'aide de celle-ci, la Centrale d'impression pourra offrir d'avantages de services qu'à l'heure actuelle. En outre, cette machine peut

être installée dans les locaux existants de la centrale d'impression. Seul un local de stockage supplémentaire attendant sera libéré.

Les avantages de cette solution sont multiples :

- La mise sous pli effectuée par la Centrale d'impression évitera à l'équipe de l'Edilité d'effectuer des navettes de transports entre elle et le pavillon des Arcades.
- La mise sous pli pourra se faire sans interruption lors de l'impression des certificats de capacité civique.
- Il sera également possible de faire un contrôle automatique des envois (contrôle de qualité).

De plus cette machine permettra de répondre à des nombreux autres besoins, dans de meilleurs délais, voire de rentabiliser davantage la machine en effectuant des travaux supplémentaires actuellement impossibles.

- Mise sous pli du matériel de vote en une journée au lieu de trois actuellement ;
- Envoi des informations du Conseil général (actuellement 10x 1 jours/homme – travail manuel) ;
- Envoi du budget et des comptes (actuellement 2x 1 jours/homme – travail manuel) ;
- Envoi du rapport de gestion (actuellement 1 x 1 jours/homme travail manuel) ;
- Facturation pour la décharge de Châtillon (env 100'000 feuilles par année) qui se fait actuellement manuellement car plusieurs copies sont à mettre avec la facture ;
- Possibilité de s'occuper de la mise sous pli de la facturation des Services industriels et de Frigaz SA, comme lors de tout envoi en nombre de leur part (actuellement impression des BVR sans les montants et le reste par le CISEL à Matran) ;
- Possibilité d'effectuer la mise sous pli pour le Home Bourgeoisial (actuellement, leur facturation est seulement imprimée) ;

- Possibilité d'effectuer une mise sous pli automatique pour les Cycles d'orientation de la Ville (actuellement uniquement impression et la mise sous pli se fait manuellement dans le CO) ;
- Possibilité de mise sous pli automatique des prospectus pour la Bourgeoisie ;
- Possibilité de mise sous pli automatique du rapport annuel du Service du feu ;

Enfin, il est possible que d'autres Services souhaitent modifier leurs procédures actuelles, en fonction des possibilités de cette nouvelle machine.

300.506.15 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000,00

Le présent budget concerne le nouveau mobilier ainsi que l'informatique prévus pour l'aménagement de 2 à 3 classes enfantines et primaires supplémentaires qui seront situées à l'école de Pérolles (EE) du Schoenberg (EP) et de la Vignettaz (EP), selon les dernières prévisions communiquées dans le plan d'infrastructure scolaire adopté le 30 septembre 2013. A relever qu'une partie de ce mobilier a été retenu dans le budget de construction des 5 pavillons à l'école de la Vignettaz. En ce qui concerne les CO, il s'agit du renouvellement habituel du mobilier et de l'informatique. A l'école du CO de Jolimont les besoins sont de l'ordre de Fr. 46'425.00 (Fr. 20'625.00 pour le mobilier et Fr. 25'800.00 pour les machines et appareils, dont 30 tablettes iPad pour l'apprentissage des langues). Au CO du Belluard, les besoins s'élèvent à Fr. 46'500.00 (Fr. 15'500.00 pour le mobilier et Fr. 31'000.00 pour l'informatique en particulier l'adaptation du réseau aux nouvelles technologies et pour l'achat de 30 tablettes iPad pour l'apprentissage des langues). S'agissant de la DOSF, les besoins s'élèvent à Fr. 21'750.00 pour le mobilier. Compte tenu du montant de Fr. 100'000.00 retenu au plan d'investissement pour l'année 2014, ces divers achats indispensables seront étalés sur 3 ans et les montants des investissements 2015 seront dès lors adaptés en conséquence. En effet, en 2012 déjà, un 1^{er} report du même type a été prévu lors de l'établissement du budget 2013. Pour l'essentiel il a été décidé de reporter l'achat des tablettes iPad ainsi que la première étape du renouvellement complet du mobilier des CO.

**401.506.18 Radars pour installations lumineuses
2014 Fr. 80'000,00**

En 2009, afin de garantir le respect de la signalisation lumineuse et la sécurité des piétons sur les passages piétons équipés de feux, la Ville de Fribourg a décidé d'intégrer des installations de surveillance photographique dans 5 carrefours à feux.

L'installation se compose d'un système central de surveillance TraffiStar SR520 avec boucles à induction et de logiciels d'exploitation.

Du point de vue de leur légalité, ces installations tombent sous le coup de l'art. 17 de la loi fédérale sur la métrologie et des directives du 15 août 1996 qui en découlent. Partant, ces appareils servent à la documentation photographique des infractions aux feux rouges dans la circulation routière. Pour chaque infraction, l'installation prend deux photos espacées dans le temps d'un intervalle bien défini afin de ne pas être entachée par certaines incertitudes techniques.

Ces appareils peuvent également être utilisés pour l'établissement des dépassements de vitesse (ordonnance du 1er mars 1999 sur les instruments de mesure officielle de vitesse pour la circulation routière), l'autorité communale souhaite également les utiliser à cet effet. Une demande de délégation de compétence a été adressée à cet effet à la Direction cantonale de la sécurité et de la justice. Une réponse est attendu pour la fin 2013.

En 2014, il sera nécessaire d'en renouveler une partie des installations acquises en 2009 et d'étendre le nombre de carrefours contrôlés et/ou d'installations.

Le bénéfice résultant de l'exploitation de ces installations sera traité de manière similaire aux amendes d'ordre.

**401.506.19 Appareils de saisie portable pour
amendes d'ordre Fr. 150'000,00**

Les appareils de saisie des amendes d'ordre des agents ne correspondent plus aux standards actuels (au niveau logiciel et développements technologiques). Les premiers appareils datent des années 2000, les dernières acquisitions de 2008. Au rythme d'utilisation des appareils et des contraintes subies par ces derniers (conditions météo, manipulation, usure des touches, etc.), un renouvellement doit impérativement être envisagé pour 2014, faute de quoi le travail des agents de surveillance sera rendu difficile.

Suite à plusieurs visites de fournisseurs et utilisateurs (Fondation des parkings à Genève), nous allons élaborer un cahier des charges dans le deuxième semestre 2013 afin de pouvoir effectuer un choix durant l'année 2014. Le montant de CHF 150'000.- est nécessaire pour l'acquisition d'environ 12 appareils avec les logiciels de gestion.

**420.506.26 Extension du réseau de bornes-hydrant
2014 Fr. 100'000,00**

Le 12 décembre 2011, le Conseil général votait, au budget des investissements cat II, le montant de Fr. 100'000.-- pour l'installation de nouvelles bornes-hydrantes pour le réseau de défense-incendie.

Depuis cette période, les Services Industriels ont effectué de nombreux travaux d'assainissement de leur réseau, ce qui a eu pour conséquences, le changement d'anciennes en nouvelles bornes-hydrantes et de ce fait des investissements importants.

Le solde actuel n'étant pas suffisant (CHF 55'999.75)), il est nécessaire, chaque deux ans, d'inscrire un nouveau montant aux investissements. Il convient par conséquent d'accorder un nouveau crédit en 2014.

L'ensemble des travaux liés aux adductions d'eau pour la défense-incendie est assuré d'une subvention de l'ECAB de 35%.

**430.501.05 Modération de trafic, sécurité ch. école
2014 Fr. 100'000,00**

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets "modération de trafic" et "promotion du vélo en Ville") ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs mesures découlant de l'adoption du Projet d'agglomération de 2ème génération sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2.).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité (rue Frédéric-Chaillet, route St-Barthélemy, route des Bonnesfontaines, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises, dont plusieurs devront être réalisées en 2014.

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec le recours à la couverture des places et la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol. Des actions comme "Prêts de vélos pour les entreprises" sont également financées à travers cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

**430.501.06 Mesures amélioration vitesse
transports publics urbains Fr. 50'000,00**

Comme de nombreuses agglomérations, Fribourg est confrontée à des difficultés récurrentes en matière de circulation des véhicules des transports publics qui se traduisent entre autres par une baisse de la vitesse commerciale et le non-respect des horaires. Les performances et la qualité du service offert par le réseau sont des enjeux majeurs afin d'offrir une alternative compétitive et attractive à la voiture. La fréquence, le temps de parcours, la ponctualité, mais également la qualité des correspondances et des pôles d'interface sont autant de critères que l'usager considère dans le choix de son mode de déplacement. Les études menées sur les lignes 2/3/5 et 6 ont montré des vitesses commerciales très lentes. Les temps de parcours théoriques ne sont pas respectés en dehors des heures creuses. Les retards les plus importants sont enregistrés à l'heure de pointe du soir, soit entre 16h30 et 18h30 (de 2 à 7 minutes en moyenne, jusqu'à 20 à 30 minutes selon certaines observations). La réalisation de mesures (par exemple : priorisation aux carrefours et aux arrêts) permet des gains de temps aux heures de pointe pouvant éventuellement conduire à la réduction de l'engagement de bus supplémentaire. Actuellement, 4 à 6 bus sont ainsi introduits à l'heure de pointe du soir pour compenser les retards pour un coût annuel de CHF 3-4,0 millions.

Cet investissement permettra de mettre en places quelques petites mesures correctrices en 2014.

520.501.02 Mesures d'assainissement contre le bruit 2014 Fr. 700'000,00

Les autorités de la Ville s'attachent à assainir au bruit certains tronçons routiers depuis l'année 2010. En première phase, l'assainissement de l'avenue Louis-Weck-Reynold, l'avenue de l'Europe, la rue Louis-d'Affry et l'avenue du Midi a été réalisé en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare.

La poursuite de l'assainissement ordinaire vise à respecter les délais fixés au 31 mars 2018 par l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (ci-après : OPB) et à assainir, sur la base du cadastre du bruit, les tronçons qui présentent un degré de dépassement des valeurs d'exposition (valeurs d'immission ou valeurs d'alarme). L'étude d'assainissement considère également le nombre de personnes touchées par ces dépassements et prévoit une probabilité de réalisation des mesures d'assainissement. Elle prend également en compte un seuil de planification à 20 ans, analyse les diverses mesures envisageables et propose un ensemble de mesures optimales (faisabilité technique, efficacité, coût et proportionnalité).

Pour rappel, le bruit représente une importante nuisance environnementale et le trafic automobile s'avère en être le principal responsable. Chaque source de bruit est à considérer individuellement et ne peut pas s'additionner. Par exemple, on distingue le bruit routier du bruit ferroviaire. Afin de connaître les niveaux acoustiques des différentes sources de bruit, l'autorité doit consigner dans un cadastre les immissions de bruit déterminé (art. 37 OPB). Pour le bruit routier, l'autorité communale a actualisé son cadastre de bruit et a fixé l'état actuel à l'année 2012. Cet état prend en considération le niveau des charges de trafic, la vitesse moyenne des véhicules ainsi que le taux de véhicules bruyants.

L'étude d'assainissement a été réalisée par le bureau spécialisé qui avait déjà procédé à l'actualisation du cadastre de bruit. Cette étude, coordonnée avec différents services cantonaux (SEn et SMO) et communaux (Urbanisme et Mobilité), a été présentée au Conseil communal qui a autorisé sa transmission à l'autorité de surveillance, pour décision. Après examen du dossier par le SEn, l'assainissement et les mesures d'allègement feront l'objet d'une décision de la part de la DAEC et sera adressée aux parties concernées. Dans le cas où des mesures d'assainissement constructives devraient être réalisées, une mise à l'enquête publique sera effectuée.

Dans les grandes lignes, elle propose d'intervenir avec des mesures à la source qui doivent être privilégiées (revêtements phono absorbants et zones à vitesse modérée). Compte tenu du milieu bâti et du règlement communal d'urbanisme, aucune mesure de murs anti-bruit n'est proposée. Enfin, après mise en place des mesures à la source, aucun bâtiment ne présente un dépassement des valeurs d'alarme ; il n'est donc pas nécessaire de prendre des mesures sur le lieu de réception (fenêtres anti-bruit). Dans ce dernier cas, si les valeurs limites d'immission sont dépassées, une demande d'allègement devra être accordée. Il importe d'ajouter que les mesures visant à mettre en place des zones à modulation de trafic sont conformes avec le plan d'agglomération et la planification en cours de la Ville.

Comme indiqué ci-dessus, le processus de réalisation est déjà en cours. En effet, il n'était pas possible de satisfaire aux délais de l'OPB si l'assainissement avait attendu la décision sur l'étude d'assainissement. Cette situation est en accord avec l'autorité de surveillance qui a déjà procédé aux versements des subventions fédérales pour les travaux réalisés.

Pour 2014, les tronçons d'assainissement au bruit ont été coordonnés avec les travaux planifiés des mesures d'accompagnement du projet Poya (avenue du Général-Guisan et route Sainte-Thérèse) et des travaux de mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux du secteur inférieur de l'avenue du Général-Guisan.

Avenue du Général-Guisan – route Sainte-Thérèse (11'085 m²)

Le constat d'état de cette chaussée, effectué au printemps 2013, ne présente pas de dégradations structurelles importantes. Le contrôle des épaisseurs de la superstructure démontre des valeurs suffisantes pour une remise en état partielle. En effet, les nouveaux types de revêtements phono absorbants (LNA) qui diminuent la valeur structurelle de la chaussée en raison d'une teneur en vides élevée, nécessitent le remplacement de la couche supérieure de support par une couche de liaison d'une épaisseur de 5 cm. de type AC B 11 S.

Il est à relever que les zones de carrefour (Général-Guisan – Ste Thérèse et Général-Guisan – Jean-Bourgknecht), situées sur le tracé des transports publics (ligne 5), seront assainies avec des revêtements MR, beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

Le devis des travaux se présente comme suit :

- Installations de chantier	Fr.	50'000.00
- Bordures et pavages	Fr.	22'250.00
- Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	11'100.00
- Chaussées : couches, revêtements, mises en œuvre et réfections	Fr.	<u>856'650.00</u>
- TOTAL DES TRAVAUX HT	Fr.	940'000.00
- Divers et imprévus ~5%	Fr.	<u>47'000.00</u>
- MONTANT TOTAL HT	Fr.	987'000.00
- TVA 8% (montant arrondi)	Fr.	<u>78'000.00</u>
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX TTC	Fr.	1'065'000.00

Par ailleurs, la poursuite des études d'assainissement au bruit et des mesures de portance des chaussées prévues pour les assainissements est nécessaire pour permettre la planification des travaux futurs et respecter le délai fixé au 31 mars 2018 au plus tard par l'OPB.

- Le coût de ces études est évalué à Fr. 38'000.00

MONTANT TOTAL NECESSAIRE POUR ASSAINISSEMENT 2014 **Fr. 1'100'000.00**

Le crédit d'assainissement au bruit, octroyé en 2013, présente un solde utilisable de Fr. 400'000.- en raison du résultat favorable des appels d'offres et de l'optimisation des étapes de travaux sur l'avenue du Midi et de la rue Louis-d'Affry (mise en place d'un sens unique).

Tenant compte du solde de crédit 2013 encore disponible, le montant total du crédit nécessaire à l'assainissement de l'avenue du Général-Guisan – route Sainte-Thérèse se monte à Fr. 700'000.00.

520.506.13 Remplacement véhicules 2014 Fr. 370'000,00

Les véhicules ou agrégats à remplacer figurent dans l'inventaire sur l'état des véhicules.

1. Camion poubelle, FR 151333

▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 09.12.1999 => 15 ans d'activité
- Kilométrage : 196'550 km
- Norme antipollution : Euro 02 (peu écologique)

▪ Utilisation

- Véhicule à 100%
- Ramassage des ordures ménagères, déchets organiques et du papier-carton

▪ Etat actuel

- Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique.
- Les principaux organes de ce véhicule (moteur, boîte à vitesses automatique, essieux, benne à ordures) ne sont plus fiables

▪ Achat

- Un véhicule du même genre est obligatoire pour le ramassage des déchets porte à porte
- Camion à 3 essieux aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché avec agrégat pour les déchets.

▪ Coût

Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 260'000.--

2. Fourgon

▪ Caractéristiques

- Immatriculation : 16.03.1999 => 15 ans d'activité
- Kilométrage : 110'645 km
- Norme antipollution : sans normes

- Utilisation
 - Véhicule à 100%
 - Fourgon de transports et d'atelier pour les travaux de menuiserie en ville
- Etat actuel
 - Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
Les principaux organes de ce fourgon ne sont plus fiables
- Achat
Fourgon atelier grand volume avec répondant aux normes antipollution les plus modernes disponibles sur le marché
- Coût
Le coût du remplacement du véhicule s'élève à Fr. 50'000,--

3. Elévateur à fourches

- Caractéristiques
 - Immatriculation : 1997 => 17 ans d'activité
- Utilisation
 - Divers transports sur le site des Neigles
 - Chargement et déchargement des matériaux des camions
- Etat actuel
 - Très forte usure et corrosion sur l'ensemble
 - Les principaux organes de ce véhicule ne sont plus fiables
 - Les pièces de rechange ne sont plus disponibles
- Achat
Elévateur à fourches tenant compte des dernières normes de sécurité et d'antipollution les plus modernes disponibles sur le marché
- Coût
Le coût du remplacement de l'élévateur s'élève à Fr. 60'000,--

523.501.03 Eclairage public renouvellement 2014 Fr. 500'000,00

Cette demande de crédit représente la quatrième tranche de l'investissement décidé par le Conseil communal en vue de l'assainissement des installations d'éclairage public.

Assainissement 2014

L'assainissement prévu en 2014, doit permettre la poursuite du remplacement des lampes à vapeur de mercure de faible puissance (≤ 125 W). L'évolution de la technologie LED permet de poursuivre des objectifs d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité sur ce type d'éclairage qui équipent principalement les places et cheminements piétons.

Le choix de l'éclairage dit "décoratif" sur ces espaces est effectué avec le Service d'urbanisme et d'architecture, en collaboration avec un bureau d'étude spécialisé. Nous rappelons que la vétusté des installations existantes implique le remplacement quasi systématique des supports (candélabres).

Pour cette 4ème étape, le remplacement des luminaires est prévu sur les secteurs suivants :

- Quartier du Schoenberg
 - o Chemin du Schoenberg 7 pts (7 x 125W)
 - o Chemin de la Tour-Rouge 7 pts (7 x 125W)
 - o Avenue Jean-Marie-Musy 1 pt (1 x 125W)
- Centre-ville - Alt - Jura nord
 - o Avenue Général-Guisan (école du Jura) 42 pts (42 x 125W)
 - o Chemin du Palatinat 4 pts (3 x 125W) + 1 x 80 W)
 - o Rue de l'Hôpital 1 pt (1 x 125W)
 - o Sentier du Stand 7 pts (5 x 125W) + 2 x 80 W)
- Quartier de Gambach - Jura sud
 - o Route de Villars (jardin de Beauregard + chemin piétons Daler) 13 pts (13 x 125W)
 - o Avenue du Guintzet 14 pts (14 x 125W)
 - o Impasse du Pré-Vert 5 pts (5 x 125W)

o Sentier des Cigales	4 pts	(4 x 125W)
o Promenade Beda-Hefti	9 pts	(9 x 125W)
o Avenue de l'Europe (jardins de l'université)	15 pts	(15 x 125W)
o Avenue Jean-Gambach (jardin anglais)	6 pts	(6 x 125W)
o Route des Noisetiers	1 pt	(1 x 125W)
o Route des Pervenches	1 pt	(1 x 125W)
o Promenade du Guintzet	14 pts	(14 x 125W)
- Bourg		
o Derrière-les-Remparts	11 pts	(11 x 125W)
- Basse-Ville		
o Chemin de la Motta	16 pts	(16 x 125W)
o Rue de la Sarine	12 pts	(12 x 125W)
o Planche-Inférieure (chemin piétons bord Sarine)	6 pts	(6 x 125W)
o Chemin de la Patinoire		
o (place de parc et chemin piétons)	18 pts	(15 x 125W + 3 x 80 W)
o Chemin du Grabensaal (chemin piétons et passerelle du Grabensaal)	18 pts	(17 x 125W + 1 x 400 W))
o Chemin des Zigzag	15 pts	(15 x 125W)
o Chemin de la Tour-des-Chats	2 pts	(2 x 125W)
o Derrière-les-Jardins	8 pts	(8 x 125W)
- Quartier de Beaumont - Vignettaz		
o Sentier de la Vignettaz	3 pts	(3 x 125W)
o Sentier des Poteaux	3 pts	(3 x 125W)
o Sentier du Gibloux	7 pts	(7 x 125W)
- Quartier de Pérolles - Cliniques		
o Route du Comptoir (passage du Christ-Roi)	3 pts	(3 x 125W)
Total	273 pts	

Ces installations existantes représentent:

o 1 Lampe à 400 W	=	400W
o 266 lampes à 125 W	=	33'250W
o 6 Lampes à 80 W	=	480W
Puissance des installations existantes	=	34'130W soit kW 34.130

L'application des mesures d'économie A + B, abaissement de puissance et réduction nocturne, doivent permettre une réduction de la puissance estimée à ~ 60% soit ~ 20.478 kW. En terme de consommation et d'économie financière, ces 20.478 kW x 4280 heures (moyenne d'heures d'éclairage annuel admis) représentent 87'646 kWh x 0.1457 = Fr.12'770.-

Le pourcentage de réduction de puissance dépend toutefois de la configuration du secteur d'éclairage à assainir (largeur de chaussée, trottoirs éventuels, fréquentation). Les études finales et les dossiers d'offres seront réalisés dès l'approbation du budget d'investissement et permettront d'affiner les mesures à chaque cas particulier. Il est à relever qu'une extinction nocturne totale de certains de ces aménagements doit encore faire l'objet d'une analyse. Cette mesure est susceptible d'améliorer la réduction de consommation d'énergie.

Coûts

Le Conseil communal a prévu dans sa planification financière 2011-2015 un montant de Fr.2'500'000.00 à répartir en 5 tranches annuelles de Fr. 500'000.00.

La présente demande de crédit de Fr. 500'000.00 représente le montant nécessaire à la quatrième étape de cet assainissement.

532.501.43 Collecteurs évacuation des eaux 2014 Fr. 2'500'000,00

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, etc.) ou des réfections de chaussées.

a) Avenue Général-Guisan

Dans le cadre du réaménagement de la route, il s'agit de séparer les eaux en construisant un collecteur d'eaux usées de la route sur une longueur de 250 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 300'000.-.

b) Chemin de la Motta

Il s'agit de transformer le déversoir existant situé près de la piscine de la Motta en construisant un ouvrage en béton avec l'installation d'un dégrilleur. L'exécution de l'ouvrage est prévue en deux étapes, soit en 2014 et 2015. Le coût total est de Fr. 2'100'000.-.

Le devis pour la 1^{ère} étape de ces travaux se monte à Fr. 1'420'000.-.

c) Route de Grandfey

Il s'agit de poursuivre la mise en séparatif des eaux sur le secteur situé entre la rue de Morat et le chemin du Palatinat, soit une longueur de 100 m. Ces travaux doivent être réalisés en collaboration avec le SPC lors de la remise en état de la chaussée.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 100'000.-.

d) Rue de la Neuveville

Dans le cadre du réaménagement de la rue, il s'agit de remplacer les couvercles et grilles.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 25'000.-.

e) Chemin des Primevères

Il s'agit de remplacer un secteur de capacité hydraulique insuffisante sur le chemin des Primevères avant la pose du nouveau revêtement final, sur une longueur de 10 m et d'exécuter un chemisage sur une longueur de 105 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 50'000.-.

f) Rue de Morat

Dans le cadre du réaménagement de la route, il s'agit de remplacer les couvercles et les grilles du secteur Porte de Morat – Avenue Général-Guisan.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 35'000.-.

g) Contrôle vidéo des canalisations

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur le secteur du quartier de Beaumont, soit environ 7'500 m de conduites.

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes afin de définir l'état actuel de celles-ci.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 90'000.-.

h) Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretiens courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures est estimé à Fr. 300'000.-.

i) Rue de l'Hôpital

Il s'agit d'exécuter un pousse-tube de diamètre 400 mm sur une longueur de 80 m pour remplacer la station de pompage existante.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 180'000.-.

532.506.04 Station d'épuration : traitement des micropolluants Fr. 100'000,00

Cette demande de crédit concerne un montant pour une pré-étude en vue de la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants. La STEP de Fribourg devra impérativement s'équiper d'une telle installation, compte tenu de sa capacité. Les bases légales sont en cours de discussion au niveau fédéral et une date de réalisation n'est pas encore arrêtée. Néanmoins, des montants sont inscrits dans le plan d'investissement, étude en 2015 et réalisation en 2016 et 2017. Il s'agit de montants bruts qui devront faire l'objet de subvention fédérale. Cette pré-étude concerne principalement le type d'installation de traitement et son implantation sur le site des Neigles. Cette dernière pourrait avoir des conséquences sur les infrastructures existantes.

611.503.17 Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité, éclairage de secours et paratonnerre Fr. 75'000,00

Installations électriques

Ce montant prolonge une action engagée en 2013. Il répond aux nouvelles exigences de la Confédération mises en place depuis quelques années sous la forme de contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriques mandatés pour mettre ces installations en conformité. Les installations à mettre à jour en 2014 concernent :

Café des Grand-Places (Grand-Places 12)	Fr. 10'000.00
Centre de quartier du Schoenberg (rte Mon-Repos 9)	Fr. 10'000.00
Accueil extrascolaire du Bourg (rue Joseph-Piller 5)	Fr. 5'000.00
Villa Thérèse (rte de Berne 10) Paratonnerre	Fr. 50'000.00

Après avoir pris connaissance de la défektivité de l'installation existante, installation exigée lors du permis de construire des nouvelles écoles en 2005,

il a été constaté que des travaux d'assainissement sont nécessaires. Les risques liés aux déficiencies actuelles nécessitent une adaptation de cette installation en 2014 (délai fixé par l'ECAB).

612.503.93 CO Belluard : Frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc.) Fr. 200'000,00

La clause du besoin du Plan directeur des infrastructures scolaires pour le CO du Belluard prévoit la réalisation de 8 salles de classe supplémentaires pour le CO du Belluard. Les besoins identifiés proviennent d'une part de la forte augmentation démographique - pour rappel, le CO du Belluard construit pour 500 élèves à son origine compte aujourd'hui plus de 750 élèves - et d'autre part du "rapatriement", devenu indispensable, des 4 classes de la Villa Caecilia. Cette dernière opération est due à la distance entre les deux sites qui pose des difficultés d'organisation au niveau de l'enseignement, mais également et surtout à l'état fortement dégradé de l'édifice.

La Ville de Fribourg va organiser en 2014 un concours de projet d'architecture pour l'agrandissement du CO du Belluard afin de répondre à la clause du besoin définie dans le Plan directeur des infrastructures scolaires et dans le but d'être opérationnel à la rentrée scolaire 2017. L'exiguïté du site, composé de plusieurs édifices scolaires et la valeur patrimoniale des remparts vis-à-vis de l'école existante nécessitent de lancer, préalablement, une étude de faisabilité. Elle aura pour objectif de vérifier la capacité de la parcelle pour y accueillir un nouveau bâtiment ou pour transformer l'école actuelle, éventuellement d'identifier d'autres variantes/options.

612.503.94 CO Jolimont : assainissement chlore lié de la piscine Fr. 400'000,00

Les installations de la piscine qui datent de 1973 nécessitent des analyses, contrôles ainsi qu'un suivi réguliers. Les mesures concernent en particulier le chlore lié dont la norme était fixée, dans un 1er temps, à 0.30 mg/lit.

Le seuil de cette norme a été rendu plus contraignant dès 2009, date à laquelle le taux imposé est passé à 0,20 mg / lit.

Du fait de la vétusté des installations, il est devenu de plus en plus difficile de respecter les exigences susmentionnées (taux maintenu entre 0,24 et 0,27 mg/lit).

Un contrôle annuel effectué par le Laboratoire cantonal a révélé un niveau de chlore lié beaucoup trop élevé en mars 2012. Un délai a alors été imposé à la Ville pour fournir et réaliser un projet d'assainissement des installations. Ce délai établi dans un premier temps en décembre 2012 a finalement été fixé à Pâques 2013 par le Laboratoire cantonal, date à laquelle ces travaux ont été réalisés.

De nouvelles analyses effectuées depuis lors ont démontré que le taux de bactéries trop élevé devait être corrigé. L'ajout de 8m3 d'eau fraîche par jour a permis d'abaisser ce taux et de résoudre momentanément cette problématique.

Après quelques semaines d'exploitation, les mesures décrites ci-dessus ont dû être complétées et du charbon actif a dû être rajouté au système de traitement à l'aide d'une buse pour l'adduction d'eau fraîche afin de respecter les normes en vigueur.

Toutefois, toutes ces interventions se sont avérées être une fois de plus insuffisantes et il a été nécessaire de fermer la piscine au cours du mois d'octobre 2013. Afin de tenter de maintenir l'accès au bassin pour une période de 8 à 10 mois, les travaux relatifs à l'assainissement de l'ensemble des installations étant prévus en été 2014, une solution a été évaluée en automne 2013. Elle a consisté à évaluer l'intérêt de changer les filtres et de remplacer une pompe de circulation défectueuse.

Le présent investissement consiste à assainir tout le système de filtration par diatomée et charbon actif, y compris le remplacement des conduites hydrauliques et les pompes de circulation.

Détail des coûts :

- Bureau d'ingénieurs	Fr.	45'000.00
- Filtrages	Fr.	215'000.00
- Conduites sanitaires	Fr.	110'000.00
- Divers et imprévus	Fr.	<u>30'000.00</u>
Total	Fr.	400'000.00

612.503.96 Ecole de la Neuveville : drainage humidité des salles Fr. 120'000,00

L'étage inférieur du bâtiment de l'école de la Neuveville, qui date de 1895, est partiellement construit en sous-sol, en particulier l'angle nord-ouest, réalisé en moellons.

Cette situation contre terre engendre des problèmes d'humidité importants, notamment dans le couloir principal et la nouvelle salle ACM / ACT, préalablement utilisée comme salle de classe enfantine.

Le Service d'urbanisme et d'architecture a procédé à diverses investigations, en particulier à des contrôles des descentes d'eau pluviales et des conduites dérivées d'eau (S.I.).

Dans le cadre de ces travaux préalables, il a été constaté qu'aucun drainage n'existe autour du bâtiment et que les sauts-de-loup ne sont pas reliés à des canalisations.

L'investissement prévu consiste donc à assainir l'étage en sous-sol en engageant les travaux suivants :

- réaliser un drainage
- le connecter aux canalisations existantes

- créer les raccordements des sauts-de-loup et des colonnes de chute
- remplacer l'enrobé bitumineux constituant le trottoir autour du bâtiment par du pavage.

Détail des coûts

- Installations du chantier	Fr. 7'000.00
- Démolitions et démontage	Fr. 10'000.00
- Pavages et bordures	Fr. 25'000.00
- Chaussée et revêtement	Fr. 28'000.00
- Canalisations et évacuations des eaux	Fr. 40'000.00
- Divers et imprévus	Fr. 10'000.00
Total	Fr. 120'000.00

621.506.12 Parcs et Promenades-Cimetière : remplacement véhicules 2014 Fr. 70'000,00

Cette camionnette à remplacer figure dans le plan de remplacement des véhicules. Elle a été immatriculée en 1998 et a effectué 128'000 km au 1^{er} mai 2013.

Etat actuel du véhicule :

Ce véhicule a un faux châssis fortement corrodé et toute la mécanique devient fatiguée par les années, les petits trajets en ville, les démarrages à froid très fréquents.

Utilisation du véhicule :

- Véhicule attribué à l'équipe d'entretien des grandes surfaces engazonnées.
- Tonte des gazons des terrains de sports et des grandes surfaces engazonnées. Durant l'hiver, véhicule attribué aux travaux d'abattages et d'entretien des forêts et bosquets.
- Evacuation des déchets de tontes, feuilles, branches etc., transports divers.

Coût du remplacement :

Le coût du remplacement de cette camionnette par un modèle similaire, répondant aux normes écologiques les plus modernes disponibles sur le marché, s'élève à Fr. 70'000.-.

622.501.01 Cimetière : Assainissement nouveaux secteurs Fr. 100'000,00

Le projet de réaménagement du cimetière Saint-Léonard prévoit de renforcer l'axe principal (entre l'entrée et le crucifix) par l'assainissement total de la zone et la plantation d'une double allée de persistants. La structure de la croix, action forte et monumentale, est ainsi clarifiée et remise en évidence.

Les travaux principaux prévus sont : l'abattage des restes de l'allée existante, l'enlèvement de la végétation, l'extraction des souches, la réfection des petites allées latérales, la remise à niveau des terres et finalement la replantation de l'allée et de la sous-plantation.

Deux étapes suivront afin de compléter et terminer cette réfection. Des montants sont prévus en 2016 et 2017 à cet effet dans le Plan d'investissements 2013-2017.

Le coût de cette 1ère étape, s'élève à Fr. 100'000.-.

700.506.37 Extension fibre optique 2014

Fr. 75'000,00

La Ville de Fribourg fait partie d'une association dénommée FriNet réunissant l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. Ce partenariat a permis de réaliser un réseau dense de fibre optique "propriétaire".

Besoins

Chaque entité souhaite bénéficier d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites.

Les services fournis avec la fibre optique sont tout d'abord les connexions réseau pour l'accès aux serveurs informatiques et à internet.

Par la suite, avec l'introduction de la téléphonie IP, le système téléphonique a entamé sa mutation avec l'abandon progressif des centraux analogiques.

Modalités

Afin de bénéficier des meilleures conditions et réaliser les extensions aux plus bas coûts, les travaux sont réalisés en fonction des opportunités. A chaque fouille réalisée sur le territoire communal, une étude détermine les opportunités et intérêts des participants. Ainsi, les travaux sont réalisés à meilleur compte. La difficulté est de concilier calendrier, budget et opportunités.

Situation actuelle

- **1^{er} objectif** : relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie informatique
Objectif atteint y compris le site de Châtillon.
- **2^{ème} objectif** : relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie téléphonie
Objectif partiellement atteint : processus en cours.
- **3^{ème} objectif** : relier tous les sites propres à la Police locale et à la Mobilité
Objectif partiellement atteint : processus en cours.
- **4^{ème} objectif** : relier tous les sites scolaires et parascolaires.

En termes de besoins généraux, seule la téléphonie fait partie du catalogue de prestations ; l'informatique et les accès internet sont gérés par les enseignants, FriTic et la solution gratuite de Swisscom.

Une analyse toujours en cours doit fixer précisément les besoins, les alternatives et les retours sur investissement. Il y a lieu de distinguer les objets et leurs besoins particuliers :

- cycles d'orientation : actuellement seulement la téléphonie, puis éventuellement à terme l'informatique pour l'administration.
- écoles enfantines et primaires : seulement la téléphonie.
- AES : téléphonie et informatique.

916.501.00 Guin : assainissement stand de tir Horia Fr. 90'000,00

A la suite de la décision du Grand Conseil fribourgeois de construire le barrage de Schiffenen, la ligne de tir située aux Neigles dut être abandonnée par la ville de Fribourg et la Société de Tir de la ville.

Sur les 4 sociétés de tir actives à cette période-là, trois trouvèrent un accueil au stand de tir "Horia" à Guin. Elles y furent actives de 1963 à 1973.

Le stand de tir "Horia" est considéré, selon le rapport établi par le bureau Triform, comme un site pollué, qui nécessite un assainissement (site contaminé). Ce stand a définitivement été fermé en 2005.

Le rapport Triform du 9 juin 2011 contient une étude historique et une clé de répartition des coûts d'assainissement, estimés à Fr. 2'714'040.-, selon le tableau suivant :

Coût total			2'714'040.--
Payeur	Activité	Part. en%	
Confédération ¹	Subventions OTAS	40%	1'085'616.--
WVD ²	Assainissement	6,1%	164'810.--
Solde			1'463'614.--
Commune de Guin ³	Tirs hors service	20%	543'590.--
Ville de Fribourg ⁴	Tirs hors service	3,3%	89'687.--
Armée suisse ⁵	Tirs militaires	12,4%	336'328.--
Société de tir Guin ⁶	Tirs sportifs	18,2%	494'009.--

Les principes suivants ont été retenus :

¹⁾ Le droit de l'environnement en vigueur prévoit que la Confédération indemnise les cantons pour l'assainissement des installations de tir à raison de 40% des coûts imputables si plus aucun polluant dû au tir n'est parvenu dans le sol après le 1^{er} novembre 2008.

²⁾ La Wasserversorgung Düringen AG (WVD) est impliquée comme perturbateur par situation dans cet assainissement pour des motifs liés aux zones de protection des eaux S2 et S3.

^{3) 4) 5)} La commune de Guin, la Ville de Fribourg et l'armée suisse sont considérées comme des perturbateurs par comportement.

⁶⁾ La société de tir de Guin est considérée comme perturbateur par situation (propriétaire) et par comportement.

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

533.501.00	Mesures de protection vallée du Gottéron	Fr.	680'000
612.503.88	Accueil extrascolaire du Jura	Fr.	500'000
612.503.95	CO de langue allemande DOSF - fourniture de chaleur	Fr.	195'000
613.503.29	Bâtiment des Arcades : terrasse panoramique du Bourg	Fr.	500'000
618.503.32	Werkhof : 2ème aménagement, 1ère étape	Fr.	600'000
620.501.18	Grand-Places : études et aménagement esplanade	Fr.	100'000
620.501.26	Révision du PAL - concept Agglo	Fr.	300'000
620.501.27	Aménagement Place de la Gare et esplanade - Agglo 12.1	Fr.	175'000
620.501.28	Revitalisation ville historique Bourg-Auge-Neuveville	Fr.	175'000
620.501.29	Passage du Cardinal - Agglo 41.6	Fr.	200'000
621.500.05	Place de jeux Maggenberg	Fr.	400'000
			Fr. 3'825'000

4. Investissements des Services industriels (catégorie II)

Réfection revêtement intérieur du réservoir d'Arconciel Fr. **300'000.--**

La paroi intérieure (cylindrique) du réservoir d'Arconciel laisse transparaître des traces de rouille depuis le début des années 2000. Ces traces de rouille évoluent progressivement de sorte qu'à terme, la structure du réservoir peut être endommagée. A noter aussi que le revêtement du fond du réservoir se dégrade progressivement.

Pour ces raisons, nous proposons la réfection du revêtement du sol (avec produit Sikafloor 81 Epocem) et de la paroi intérieure (avec produit Sikagard 720 Epocem).

Le coût de ces travaux est de l'ordre de Fr. 300'000.- (Base : offre de l'entreprise Mega SA).

B. CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 11'535'984.-- au budget 2012 et de Fr. 8'278'346.-- au budget 2013. Elle est de Fr. 13'498'867.-- au budget 2014 (amortissements de Fr. 13'717'535.-- ./ l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 218'668.--).

La capacité d'autofinancement est de 6.5% contre 4.21% au budget 2013. Ce résultat traduit l'amélioration de la situation financière de la Ville. Il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2014 est de Fr. 80'550'000.-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr. 70'501'000.00
Catégorie II	Fr. 6'224'000.00
Catégorie III	Fr. 3'825'000.00
Total	<u>Fr. 80'550'000.00</u>

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 76'725'000.--. Les montants des investissements de Fr. 48'401'000.-- liés à la caisse de pension sont déjà financés par le prêt de la caisse de prévoyance amorti sur 38 ans. Il faut sortir ce montant du besoin de trésorerie qui correspond, par conséquent, à Fr. 28'324'000.--.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 11'397'000.-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie de Fr. 11'397'000.-- générerait des charges financières, calculées à un taux d'intérêt de 2%, soit Fr. 227'940.--.

CHAPITRE IX

OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE

TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2014

en milliers de Fr.				
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité				
Bénéfice/Perte de l'année			-218	
Amortissements légaux			13'717	
Prélèvements sur les réserves				
257.482.00	Immeubles anciens	40		
410.480.00	Abris PC	310		
521.480.00	Places de parc publiques	4		
531.480.00	Châtillon remise en état	1'400		
531.480.01	Réserve de Châtillon	0		
532.480.01	Canalisation	1'500		
532.480.00	Réserve protection eaux	0		
	Prélèvements totaux	3'254	-3'254	
Attributions aux réserves				
259.382.00	2ème année d'école enfantine	1'325		
410.380.00	Contribution achat abris PC	0		
521.380.00	Place de parc publique	36		
531.380.00	Châtillon, remise en état	608		
532.380.00	Entretien Step	96		
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117		
	Attributions totales	2'182	2'182	
Cash flow net			12'427	12'427
Investissements bruts			-80'550	
+taxe de raccordement			1'500	
+ participation de tiers			3'000	
+ investissement catégorie III			3'825	
Investissements nets			-72'225	-72'225
Besoin de trésorerie estimé avec Caisse de pension				-59'798
Besoin de trésorerie estimé sans CP				-11'397

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie d'un montant maximal de 20,0 millions au cours de l'année 2014.

Cette demande est étayée par le tableau ci-dessus qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2014.

LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2014, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

Annexes : 4 projets d'arrêté
1 tableau de la dotation du personnel des services
1 grille salariale 2014

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013 ;
- la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux et paroissiaux ;
- le rapport de la Commission financière

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à augmenter le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77.3% à 81.6%, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à augmenter le coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77.3% à 81.6%, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la Loi sur les communes et à l'article 23 du Règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Pierre-Olivier Nobs

Nathalie Defferrard Crausaz

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013 ;
- le règlement du 18 novembre 1985 concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées, ainsi que le tarif annexé ;
- la législation fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée, notamment la LTVA du 2 septembre 1999 ;
- le rapport de la Commission financière

arrête :

Article premier

L'article 2 al. 1 du tarif annexé au règlement du 18 novembre 1985 concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées est modifié comme suit :

La taxe ordinaire d'utilisation (art. 18 et 19) est fixée à Fr. 0,864 (TVA comprise, TTC) par m³ d'eau consommée, à partir du 1er janvier 2014.

Article 2

La présente décision est soumise à référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la Loi sur les communes et à l'article 23 du Règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Pierre-Olivier Nobs

Nathalie Defferrard Crausaz

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013 ;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 235'711'976.00
Total des charges	Fr. 235'930'644.00
Excédent des charges	<u>Fr. 218'668.00</u>

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2014 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 15'018'312.00
Total des charges	Fr. 14'966'410.00
Excédent des produits	<u>Fr. 51'902.00</u>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Pierre-Olivier Nobs

Nathalie Defferrard Crausaz

430.501.05 Modération de trafic, sécurité ch. école 2014 Fr. 100'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.06 Mesures amélioration vitesse transports publics urbains Fr. 50'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.506.17 Renouvellement installations lumineuses 2014 Fr. 100'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.506.18 Stations de prêt de vélos - Agglo 23.4 Fr. 100'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.02 Mesures d'assainissement contre le bruit 2014 Fr. 700'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.13 Remplacement véhicules 2014 Fr. 370'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

523.501.03 Eclairage public renouvellement 2014 Fr. 500'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

532.501.43 Collecteurs évacuation des eaux 2014 Fr. 2'500'000,00

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

532.506.04 Station d'épuration : traitement des micropolluants Fr. 100'000,00

Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire.

611.503.17 Sécurité et normes incendies, électricité 2014 Fr. 75'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.93 CO Belluard : Frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc.) Fr. 200'000,00

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

612.503.94 CO Jolimont : assainissement chlore lié de la piscine Fr. 475'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.96 Ecole de la Neuveville : drainage humidité des salles Fr. 120'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

621.506.12 Parcs et Promenades - Cimetière Remplacement véhicules 2014 Fr. 70'000,00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**622.501.01 Cimetière : Assainissement
nouveaux secteurs Fr. 100'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.37 Extension fibre optique 2014 Fr. 75'000,00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**916.501.00 Guin : assainissement stand de tir
Horia Fr. 90'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

2. Services industriels

**Réfection revêtement intérieur du réservoir
d'Arconciel Fr. 300'000,00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2014, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20,0 millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 3'825'000.--, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2014.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Collaboratrice scientifique :

Pierre-Olivier Nobs

Nathalie Defferrard Crausaz

Administration de la Ville de Fribourg

Service/Secteur	Effectif			Imputation		Dotation				Variation
	budget	mutation		interne		2014		2013		temporaire
		Ept	-	+	-	+	Ept	Pers	Ept	
Secrétariat de Ville AG	25.35			-0.20	0.70	26.15	32	26.15	31	-0.30
Relations humaines	4.9		0.70	-0.10	0.10	4.9	6	4.20	5	
Service juridique	3.0			-0.50	0.20	2.7	3	2.70	2	
Finances	13.4		0.20			13.6	18	13.40	17	-0.20
Ecoles	61.80		2.00			61.8	82	59.80	82	
Police et mobilité	38.1	-0.20				38.1	39	38.30	39	
Génie civil	134.15					134.15	140	134.15	137	
Urbanisme et Architecture	91.6		1.00			91.3	129	90.30	128	0.30
Informatique	9.30					9.30	11	9.30	10	
Culture	4.70			-0.20		4.50	6	4.50	6	
Sports	18.75					18.75	21	18.75	21	
Affaires sociales	36.90	-0.80				36.10	47	36.90	46	0.80
Curatelles d'adultes	23.10		0.50			23.10	30	22.60	29	
Total	465.05	-1.0	4.40	-1.0	1.0	464.45	564	461.05	553	0.60
			3.40			3.40				

Légende

Effectif budget	Effectif selon le budget 2014
Mutation -	baisse d'effectif ayant eu lieu durant l'année 2013
Mutation +	augmentation d'effectif prévu pour 2014
Imputation interne -	effectif du service qui doit dans la dotation d'un autre service
Imputation interne +	effectif du service qui provient de la dotation d'un autre service
Dotation	Dotation effective du service
Variation temporaire	Variation temporaire de l'effectif

2014

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'377	3'425	3'474	3'522	3'571	3'619	3'667	3'716	3'764	3'813
1	3'861	3'909	3'958	4'006	4'055	4'103	4'152	4'200	4'248	4'297
2	4'345	4'394	4'442	4'490	4'539	4'587	4'636	4'684	4'732	4'781
3	4'829	4'878	4'926	4'974	5'023	5'071	5'120	5'168	5'216	5'265
4	5'313	5'362	5'410	5'458	5'507	5'555	5'604	5'652	5'701	5'749

B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'221	4'282	4'343	4'403	4'464	4'525	4'586	4'647	4'707	4'768
1	4'829	4'890	4'950	5'011	5'072	5'133	5'194	5'254	5'315	5'376
2	5'437	5'498	5'558	5'619	5'680	5'741	5'802	5'862	5'923	5'984
3	6'045	6'105	6'166	6'227	6'288	6'349	6'409	6'470	6'531	6'592
4	6'653	6'713	6'774	6'835	6'896	6'957	7'017	7'078	7'139	7'200

C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'277	5'352	5'428	5'503	5'579	5'654	5'730	5'805	5'880	5'956
1	6'031	6'107	6'182	6'258	6'333	6'408	6'484	6'559	6'635	6'710
2	6'785	6'861	6'936	7'012	7'087	7'163	7'238	7'313	7'389	7'464
3	7'540	7'615	7'691	7'766	7'841	7'917	7'992	8'068	8'143	8'219
4	8'294	8'369	8'445	8'520	8'596	8'671	8'747	8'822	8'897	8'973

D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'597	6'692	6'786	6'881	6'975	7'070	7'164	7'259	7'353	7'448
1	7'543	7'637	7'732	7'826	7'921	8'015	8'110	8'205	8'299	8'394
2	8'488	8'583	8'677	8'772	8'866	8'961	9'056	9'150	9'245	9'339
3	9'434	9'528	9'623	9'718	9'812	9'907	10'001	10'096	10'190	10'285
4	10'379	10'474	10'569	10'663	10'758	10'852	10'947	11'041	11'136	11'231

E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'246	8'364	8'482	8'601	8'719	8'837	8'955	9'073	9'192	9'310
1	9'428	9'546	9'664	9'783	9'901	10'019	10'137	10'255	10'374	10'492
2	10'610	10'728	10'846	10'965	11'083	11'201	11'319	11'437	11'556	11'674
3	11'792	11'910	12'028	12'147	12'265	12'383	12'501	12'619	12'738	12'856
4	12'974	13'092	13'210	13'329	13'447	13'565	13'683	13'801	13'920	14'038